

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi dix septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 4 septembre deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme COLLET (pouvoir à M. OFFREDO), M. FERRIER (pouvoir à Mme OLIVIER), M. JULLIARD (pouvoir à M. MOINE), Mme LANG (pouvoir à Mme ESQUIEU), Mme RAYMOND-ROSSI (pouvoir à Mme SEIGNOT), Mme ROUMET (pouvoir à M. BENHAIM)

Sans pouvoir : Mme BECKER, Mme CARDAN, M. LE GUEN, Mme SOUHAITE, M. TAN, M. TREMEGE
Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : M. Laurent MIERMONT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

13 2018 18 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner Laurent Miermont. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Merci, il est désigné.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 19 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Pas de problème particulier ? Pas de voix contre, pas d'abstention, il est approuvé.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 20 – Inventaire des équipements de proximité

M. LE MAIRE : Je vais laisser tout de suite la parole à Éric Offredo. Nous allons commencer par adopter la délibération annuelle des équipements de proximité et c'est évidemment le premier adjoint qui la rapporte.

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il y a deux délibérations : la nôtre du 13^e arrondissement, et il y a une autre délibération, la DDCT 132. Je vous propose de la présenter en même temps parce que c'est exactement la même chose, sauf que la deuxième est reprise dans le cadre parisien.

Je vais juste m'attarder, sur les équipements de proximité, sur ceux qui ont été retirés ou ajoutés cette année. Très peu de suppressions sur l'inventaire 2019, on est vraiment à la marge. On peut peut-être noter que la salle d'arts martiaux de Dunois est absorbée par le Centre Paris Anim' Dunois, mais globalement c'était déjà le cas dans les faits depuis plusieurs années ; on entérine donc des choses existantes. Le boulodrome de la Tour à Parachutes a été supprimé. Il n'est pas supprimé en tant que tel mais il n'est plus dans l'inventaire des équipements.

En revanche il y a dans les inscriptions, des choses intéressantes : beaucoup de terre-pleins de jardinières, de plates-bandes ont été ajoutés, qui n'étaient pas dans les inventaires des années précédentes. Cela ne veut pas dire qu'ils n'existaient pas mais ils ont été ajoutés, notamment la jardinière de la Halle Freyssinet, la jardinière sur Austerlitz, la jardinière sur l'avenue Caffieri, une jardinière verticale. En tout, huit jardinières ont été ajoutées. Les ensembles d'agréés extérieurs ont également été ajoutés, dans le jardin Berthe Morisot et sur le quai de Bercy Austerlitz.

Et dans les plus grands équipements qui ont été ajoutés à l'inventaire, c'est d'ailleurs plutôt sur l'année 2019 : il y a l'école maternelle Vincent Auriol, qui s'appellera sans doute l'école maternelle Jeanne d'Arc, celle qui est appelée à remplacer notre ancienne école Cité dorée. Il y a le gymnase Tolbiac Charcot

Chevaleret qui devrait être ouvert en 2019 et qui est donc déjà dans l'inventaire 2019. Et le jardin Charcot, la promenade plantée, qui est déjà existante en partie du moins. Ce sont donc des équipements importants qui ont été ajoutés cette année.

Peu de modifications, mais des modifications tout de même intéressantes sur les deux délibérations, la 2018 20 et la DDCT 132 qui reprend la même chose mais au niveau parisien.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération annuelle ? Je n'en vois pas. Je vais donc la soumettre à vos votes : la délibération mairie du 13^e – 20 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 13 2018 21 – Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 37, rue Vergniaud à Paris 13^{ème} arrondissement |
|---|

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Johanne Kouassi pour le choix de la gestion par marché d'un établissement petite enfance, qui est en fait une reconduction.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. En effet, nous sommes invités à nous prononcer sur le choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif situé au 37 rue Vergniaud. À ce stade, il s'agit uniquement du mode de gestion et non de l'association ou de l'entreprise qui aurait éventuellement en charge la gestion de cet établissement, qui est actuellement géré par l'association Crescendo qui fait partie du groupe SOS et qui apporte satisfaction.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je n'en vois pas je vais donc la soumettre à vos voix. Mairie du 13^e - 21 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

| |
|---|
| 2018 DDCT 130 – Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019 |
|---|

M. LE MAIRE : Eric Offredo à nouveau, concernant cette fois-ci les états spéciaux de l'arrondissement.

Eric OFFREDO : C'est une délibération qui revient comme les feuilles qui tombent à l'automne, tous les mois de septembre. Nous avons donc à approuver le cadre de référence qui est, je ne vous surprendrai pas, le même que celui de l'année dernière. Je vais vous le rappeler très rapidement. On a donc deux dotations : une dotation d'animation locale, qui a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, la démocratie et la vie locale, et la dotation de gestion locale. C'est notamment dans la

dotations d'animation locale que l'on va trouver la dotation aux conseils de quartier qui est la dotation de fonctionnement aux conseils de quartier, de 3 306 € par conseil de quartier. On a des règles un peu particulières pour déterminer la façon dont se calcule cette dotation : d'abord, une dotation forfaitaire de 35 000 € par arrondissement. Ensuite 50 % des crédits sont attribués en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant le chiffre de la population au 1^{er} janvier 2018. Les autres 50 % de crédits sont répartis comme suit : 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence (c'est important parce que vous allez voir qu'il y a une petite chose sur le 13^e arrondissement), et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré, et des collèges publics relevant de la politique d'éducation prioritaire.

Il se trouve qu'en 2019, dans 18 arrondissements, cette dotation ne bougera pas. Elle évolue très peu mais tout de même à la hausse dans deux arrondissements, notamment dans le 13^e arrondissement. Nous sommes l'un des 2 arrondissements concernés puisque nous avons une augmentation des foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenu fiscal de référence. Notre enveloppe augmentera de 1 000 €. Autant dire que 1 000 € c'est 0,22 %, c'est peanuts mais on fait partie des deux arrondissements qui voient une progression de cette dotation, c'est donc ce qui nous est proposé d'approuver. Ce n'est pas le montant, nous y reviendrons au conseil prochain ou à celui d'après, là c'est vraiment le cadre de répartition et de calcul de cette dotation d'animation et de gestion locales.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric, c'était très clair et on essaiera de dépenser ces 1 000 € le plus intelligemment possible pour les habitants de l'arrondissement. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais donc la faire voter. DDCT 130 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 131 – Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2019

M. LE MAIRE : Passons à DDCT 131 qui traite du volet investissement.

Eric OFFREDO : Maintenant tout le monde est familier du fonctionnement et de l'investissement, il y a donc le pendant au niveau investissement. Là aussi, c'est une délibération cadre, ce qui signifie que nous ne votons pas le montant aujourd'hui mais la façon dont il sera calculé. En 2019, nous allons reproduire ce que nous avons fait en 2018 : les dépenses qui seront réalisées dans le cadre des investissements par les arrondissements doivent relever d'un certain nombre de règles, notamment le fait que les décisions de réalisation de travaux liées à ces dépenses doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur, ce qui semble normal. Les avis et autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus, et les dépenses ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'État spécial. On a tout un tas de règles qui nous surprennent parfois un peu, mais il faut les rappeler.

Je plaisante mais ce qui est important c'est que l'on rappelle que dans cette délibération cadre-investissement il y a toujours une enveloppe d'investissements pour les conseils de quartier. C'est vrai que j'avais cette crainte-là en 2014, avec la mise en place du Budget participatif, que la dotation d'investissement pour les conseils de quartier soit fondue dans le Budget participatif. Il n'en est rien et on maintient cette dépense d'investissement pour les conseils des quartiers. Elle est modeste mais malgré tout cela permet de faire un certain nombre d'opérations.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En dehors de cette phrase rassurante, nous allons adopter une délibération pour dire que nous allons accepter la loi et la réglementation. Je ne vois pas de demande d'intervention, je vais donc le soumettre à vos suffrages. DDCT 131 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 132 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

M. LE MAIRE : Ensuite, on arrive à la DDCT 132 qui est la même qui a été présentée, je peux considérer que c'est le même vote, j'imagine ?
Même vote, c'est la même délibération. Unanimité pour la DDCT 132.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DPE 1 – Règlement intérieur des Espaces tri parisiens

M. LE MAIRE : J'arrive à la DPE 1, avec un règlement intérieur très important puisque cela concerne les espaces de tri parisiens qui doivent évidemment se doter d'un règlement intérieur que Danièle va nous présenter.

Danièle SEIGNOT : Oui, il faut des règlements pour tout, Monsieur le Maire, effectivement. La modification de ce règlement intérieur des espaces tri tire les conséquences de la délibération 2018 DPE 26 que vous avez adoptés à l'unanimité le 26 mai dernier. Cette délibération formalisait l'accès aux déchetteries pour les associations à but non lucratif exerçant leur activité à Paris, et qui participe à une demande de réemploi favorisant la réduction des déchets à collecter par la Ville de Paris. En effet, jusqu'à présent l'accès aux espaces tri était exclusivement réservé aux services techniques de la Propreté de Paris, aux particuliers parisiens, aux commerçants parisiens seulement pour les déchets valorisables comme les cartons, journaux, magazines, aux habitants des communes riveraines, aux personnes morales bénéficiant d'une convention avec la Ville de Paris.

Maintenant, et gracieusement, toutes les associations pourront bénéficier de l'espace tri, ce qui leur rendra un énorme service. Car après avoir reçu divers vêtements et objets, elles ne savent pas toujours quoi en faire, elles peuvent donc les rapporter aux espaces tri.

Ce règlement prendra effet à la date de la publication au Bulletin municipal officiel, et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Bien, et que se passe-t-il lorsque l'on ne respecte pas le règlement ?

Danièle SEIGNOT : On est refusé, c'est très simple on est renvoyé de l'espace tri.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce règlement intérieur ? Je n'en vois pas. DPE 1 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 SG 43 – Création d'une Sté par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire

M. LE MAIRE : Nous poursuivons, toujours avec Danièle Seignot. C'est une délibération qui méritera trois mots d'explication : c'est une création d'une Société par Actions Simplifiée entre la Ville de Paris et SNCF – Réseau pour développer et valoriser la Petite Ceinture.

Danièle SEIGNOT : Le projet de mise en valeur de la Petite Ceinture ferroviaire est porté par deux partenaires, comme vous le savez : la Ville de Paris et SNCF – Réseau, qui disposent chacun d'une compétence d'intervention sur les emprises de la Petite Ceinture. SNCF – Réseau, en qualité de gestionnaire du réseau ferroviaire, a entrepris de faire évoluer le mode de gestion de la Petite Ceinture et a mis à disposition de la ville, par voie de convention de superposition d'affectation, de convention de transfert de gestion, ou encore de convention d'occupation temporaire, la plus grande partie de la Petite Ceinture.

Parce que la Ville de Paris et la SNCF portent l'ambition du développement de nouveaux usages pour la Petite Ceinture, dans le respect des principes définis dans les différentes conventions : préservation du linéaire, réversibilité des aménagements, et ouverture au public dans un cadre maîtrisé au regard de la sécurité ferroviaire des emprises. Ce sont ainsi plus de 8 km de parcours qui seront ouverts au public d'ici la mi-2019 ; cette reconquête de l'espace étant portée exclusivement par la Ville de Paris.

Pour ce qui concerne les missions attachées à la mise en valeur des bâtiments, et leur mise en place sur le plan juridique et financier, il a été convenu, entre la Ville et la SNCF, qu'elles seraient portées par une structure dédiée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée, dont la ville et SNCF – Réseau seraient les actionnaires exclusifs. En effet, le patrimoine disponible représente une vingtaine de bâtiments répartis dans neuf arrondissements, pour une superficie de 10 400 m² qui pourrait être portée jusqu'à 16 500 m² par des extensions ou constructions nouvelles, soit une dépense en travaux avoisinants les 25 millions. Ces travaux visent à permettre la mise en valeur de ce patrimoine immobilier, et seront lancés sur la base d'appels à projet qui mettront en valeur les cinq thèmes retenus comme caractéristiques de la Petite Ceinture : une Petite Ceinture connectée entre le passé et le présent, la ville, la nature, etc. ; une Petite Ceinture naturelle qui accueille une faune et une flore diversifiées ; une Petite Ceinture multi rythmes ; une Petite Ceinture surprenante qui se transforme et évolue en permanence ; une Petite Ceinture créative, carrefour de toutes les possibilités.

Dans ce contexte, la création d'une structure dédiée offre une certaine souplesse d'action et une autonomie de gestion, source de créativité et d'inventivité. La nature de cette structure, une Société par Actions Simplifiée s'est imposée, les autres formes de structures ne pouvant pas satisfaire l'un ou l'autre des grands principes poétiques que je viens d'énoncer. La société sera donc composée d'actions provenant à la fois de la Ville de Paris et de la SNCF, à hauteur de 1 675 000 € pour chacune des parties. La décision de fonder cette Société par Actions doit être validée par un décret pris en Conseil d'État. C'est pourquoi la Maire de Paris vous demande de bien vouloir approuver le projet de statut de la SAS Petite Ceinture, le niveau d'engagement financier maximal de la Ville de Paris, et d'autre part de bien vouloir lui donner l'autorisation de transmettre le projet au Préfet de la Région d'Île-de-France. A la

suite de cette autorisation, le Conseil de Paris sera à nouveau saisi, pour soumettre le projet définitif des statuts et de vous demander l'approbation et l'autorisation de participation effective de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Une grande délibération pour une situation tout de même relativement limitée. Francis Combrouze, et Marie Atallah ensuite.

Francis COMBROUZE : Merci bien. Danièle a résumé l'objet de cette Société par Actions Simplifiée. A été mentionné le fait que le Conseil d'État est consulté pour savoir si une collectivité territoriale, en partenariat avec une nouvelle société qui n'est plus un EPIC, la SNCF, peuvent faire ensemble une Société par Actions Simplifiée qui aurait pour objet de valoriser uniquement le foncier bâti ou pas le foncier bâti, les choses ne sont donc pas très claires. Nous aurions préféré, si c'est encore possible, que l'on reporte cette délibération au prochain conseil, il n'y a pas d'urgence. Sinon nous serons tenus de nous abstenir. Parce que les notes que j'ai de la réunion de ce matin entre le Directeur de cabinet de Monsieur Missika et nos élus, montrent qu'il y a beaucoup de questions lourdes en suspens.

M. LE MAIRE : D'abord, c'est une bonne question de savoir si cela se limite au foncier bâti ou non. Est-ce qu'il s'agit d'exploiter les petits bâtiments désaffectés, ce qui pourrait permettre des choses intéressantes, ou est-ce que cela va au-delà ? Je le fais court mais je pense que c'est cela le fond. Cela mérite donc d'être éclairci et j'imagine que cela le sera d'ici le Conseil de Paris. Marie Atallah avait également demandé la parole.

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, comme vous le savez, les élus écologistes ont toujours milité pour l'ouverture de la Petite Ceinture aux habitants, et nous étions vraiment très contents de voter l'ouverture par portions à la population. Nous avons vu dans le 13^e arrondissement comment cette portion ouverte à la population est pour l'instant un succès, car les habitants commencent à s'approprier l'espace. En revanche, aujourd'hui, sur les bâtiments existants, le patrimoine de la SNCF existant sur le territoire de la Petite Ceinture, avec la création de cette forme de Société par Actions Simplifiée, nous sommes très inquiets sur l'exploitation du patrimoine de la Petite Ceinture.

Créer une société pour gérer le patrimoine, on peut imaginer, Madame l'adjointe vient de le dire, que ce sera le carrefour de toutes les possibilités, et cela nous inquiète beaucoup. C'est-à-dire que nous ne savons pas à quoi seront dédiés ces bâtiments : sous quelle forme, quelles activités commerciales, quelles entreprises vont se mettre en place ? Aux dépens de l'espace naturel, aux dépens de pouvoir ouvrir l'espace aux habitants, qu'ils puissent se l'approprier gratuitement, sentir que cet espace fait partie de l'espace public qui leur appartient. Un espace qui n'appartient pas à des entreprises qui vont commercialiser l'espace de la Petite Ceinture et priver certaines catégories de la population de l'accès à tout cet espace unique à Paris, que nous avons envie de protéger, de préserver. Cette inquiétude porte également sur la préservation de la biodiversité, car plus l'on crée de l'activité sur un espace naturel, plus on peut faire de mal à la biodiversité qui peut se développer dans cet espace naturel très précieux et unique à Paris. C'est bien pour cela que nous demandons nous aussi, le groupe écologiste, le report de cette délibération, afin de pouvoir retravailler avec l'exécutif parisien pour introduire certains critères écologiques, dans le sens de ce que je viens de dire. Nous y tenons et nous continuons à négocier, à dialoguer, à essayer de convaincre nos collègues de l'Exécutif au Conseil de Paris, pour pouvoir améliorer ce projet de délibération qui pourra revenir ici dans l'arrondissement, pour le voter collectivement pour le bien collectif des habitants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste Olivier et je conclurai les débats.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. C'est un sujet très important, c'est pour cela qu'abrégé me paraît un peu regrettable. Très important parce que l'on peut souscrire à l'utilisation de ce qui est à l'état de friche

depuis je ne sais combien de décennies. Personnellement, j'ai tout de même certains questionnements, j'ai compris que la Ville allait prendre à sa charge un certain nombre de réhabilitations d'espaces de viabilisation, mais qu'ensuite ce sera à des acteurs privés (je n'ai rien contre les acteurs privés) de prendre en charge et donc d'utiliser ensuite ces équipements. J'ai entendu quelques éléments sur un cahier des charges mais cela ne me paraît tout de même pas extrêmement précis. Ensuite, quel droit de regard de la Ville y aurait-il. Puisque c'est une société qui attribuera, je ne sais pas quelle sera réellement la possibilité pour le politique d'intervenir dans cette attribution. Beaucoup d'interrogations : quel devenir à long terme de ces bâtiments ? C'est pour cela que je préconiserais plutôt l'abstention.

M. LE MAIRE : J'ai entendu vos questionnements qui sont évidemment légitimes. J'imagine que d'ici au Conseil de Paris il y aura des réponses à ces questions. Je vais prendre un exemple : avec Danièle Seignot, on se pose la question de l'utilisation d'un tronçon de la Petite Ceinture, qui ne sert à rien aujourd'hui. Il n'est pas vraiment utilisé pour la biodiversité parce que c'est une création récente, c'est le petit tronçon qui est situé à l'entrée du nouveau tunnel qui a été créé au moment de l'aménagement de la ZAC de la Gare de Rungis, et qui est en face de la partie ouverte. Il est difficilement ouvrable au public à terme, puisqu'il y a ensuite tout le tunnel qui mène jusqu'au Parc Montsouris. On a donc organisé des sollicitations, des visites, pour lancer, je l'espère, un appel à projets intéressants, notamment regarder s'il y avait la possibilité d'engager de l'agriculture urbaine (je parle de la partie, à la fois extérieure et intérieure), et voir s'il y avait la possibilité éventuellement de faire un mini marché, produits en circuit court, etc., à cet endroit-là. Je pense que ce serait une animation intéressante pour le quartier. Je pense que sur une opération comme celle-là tout le monde serait d'accord sur son intérêt.

Je pense également qu'à partir du moment où il y a une partie commerciale, même si c'est du circuit court, des gens très bien, etc., évidemment il faudra faire payer l'utilisation des emplacements aux personnes qui s'y installeront. Voilà typiquement à quoi pourra servir cette société. Pour l'instant, c'est le seul projet dont j'ai entendu parler dans le 13^e. Il y en aura peut-être d'autres qui poseront problème. Je ne suis pas sûr que notre délibération permette de tout border. En tout cas, j'entends la question posée par Francis Combrouze. S'il s'agit d'en faire ensuite une foncière, c'est différent. Il faudra évidemment le préciser. Mais si c'est pour regarder des projets de ce type les uns après les autres, il y en aura sûrement des biens, des moins bien, des choses qui marcheront, d'autres qui ne marcheront pas, certaines qui provoqueront unanimement une réaction positive, et d'autres qui amèneront plus de discussions... Je n'en sais rien. Après tout peut se discuter.

En tout cas, je pense qu'il est intéressant de s'en donner la possibilité, et c'est le cadre pour cela. S'il n'y a pas le cadre générique, il est ensuite difficile d'engager les processus. Je le prends positivement. Peut-être suis-je trop naïf, même s'il faudra, d'ici au Conseil de Paris, poser les bonnes questions et surtout y répondre. J'imagine que cela va être fait, et si ce n'est pas le cas j'imagine que la délibération sera reportée. D'ici là, je vais tout de même la soumettre à vos votes, j'ai bien entendu vos abstentions ouvertes, vos positionnements, et ensuite je pense que cela se réglera. Les questions que vous posez ne me semblent pas insurmontables. Voilà ce que je voulais répondre à vos interventions. Yves Contassot et après on votera tout de même.

Yves CONTASSOT : Nous allons voter contre. On a eu une très longue réunion cet après-midi, avec le cabinet de la Maire, le secrétariat général, sur cette délibération et lorsque l'on a posé les questions on nous a répondu que l'on ne savait pas y répondre aujourd'hui. Je donne juste un exemple : il est dit, dans le projet de statuts de la société, que les parts peuvent être cédées librement. C'est-à-dire que la SNCF (on n'imagine pas que la Ville le fasse) peut vendre ses parts à une société privée, à qui elle veut, et la Ville n'a aucun droit de s'y opposer. Ce qui veut dire que demain, avec ce que l'on voit ici ou là de démantèlement de la SNCF, on peut très bien se retrouver avec une société privée à côté de la Ville, ce qui posera des tas de problèmes juridiques. Y compris parce que rien n'est dit sur les modalités de

décision, puisque c'est à égalité, sur la nature des modalités et des modes de décision s'il y a un conflit entre, par exemple, l'associé Ville et l'associé X ou Y, SNCF ou privé.

Mais il y a tout de même une phrase qui nous a interpellés : il est dit qu'il fallait une maximisation du potentiel sur la partie financière. On sait très bien comment cela se passe dans ces cas-là. C'est le mieux-disant financier qui emporte le projet, indépendamment des souhaits des uns et des autres. On a demandé, par exemple, comment les arrondissements, les élus, les conseillers de Paris, seraient amenés à donner un avis. À ce jour, il n'est rien prévu puisque c'est la SAS qui décidera seule des affectations. Est-ce qu'il y aura un jury ou pas ? Comment les élus, les arrondissements seraient représentés ? On n'en sait rien. On nous parle, non pas de cahier des charges mais d'appel à projets dans le style « Réinventer Paris », c'est-à-dire qu'il n'y a aucun cahier des charges. Chacun est libre de proposer ce qu'il veut et ensuite ce sont les décideurs, c'est-à-dire la SAS, qui décident du contenu. Cela ne correspond pas forcément aux souhaits des arrondissements, des collectifs locaux, etc. Pour toutes ces raisons, nous avons dit que tant que cela ne sera pas clarifié, à défaut de report on ne pouvait que voter contre.

Francis COMBROUZE : Je lis, par exemple, les minutes de cette réunion où le directeur de cabinet de Monsieur Missika a dit : « les 25 millions d'euros prévus visent à prendre les actifs immobiliers, mais sans les faire muter totalement non plus. Il s'agit de remettre aux normes des bâtiments, d'arrêter la dégradation, ce sont des interventions minimalistes ». Mais on n'en sait absolument rien, et encore une fois cela ne porte que sur les actifs immobiliers constitués aujourd'hui. Toutes les discussions que l'on peut donc avoir sur le degré de végétalisation, ne sont théoriquement pas l'objet de la SAS mais peut-être, et tout est comme cela. Pour conclure, ce qui est important à mon avis, c'est ce que dit la SNCF, selon le directeur du cabinet, Monsieur Missika : « Il faut bien voir que SNCF Immobilier préférerait vendre les emprises. L'important pour l'avenir est de prendre le plus de décisions possibles maintenant qui laisseront les mains liées pour ceux qui récupéreront le dossier plus tard ». Tout cela nous semble donc extrêmement douteux.

M. LE MAIRE : Justement, on ne va pas passer toute la soirée là-dessus, mais il y a eu un grand débat, tout le monde le sait, entre la SNCF et la Ville de Paris. La Ville militant pour qu'on l'ouvre au public et que l'on en fasse des lieux de promenade, et la SNCF disant qu'elle aimerait bien vendre une partie des emprises pour pouvoir y construire des immeubles ; c'était assez simple comme débat. Il y a plusieurs façons positives, optimistes ou pessimistes de voir les choses, mais tout ce qui contribuera à animer cette Petite Ceinture et à rendre le process d'appropriation des Parisiens irréversible, sera effectivement une très bonne chose. C'est ma façon de faire. Je pense que c'est l'activité, l'intérêt pour les Parisiens, qui sera la meilleure protection contre des évolutions trop immobilières. En tout cas, c'est ma façon de faire. Je pense que les usages ont parfois une force considérable et je pense qu'un outil comme celui-là peut y contribuer. Evidemment, on ne va pas ouvrir un casino dans la Petite Ceinture, mais des animations positives seront les bienvenues. Quant à céder des parts... Dès que l'on crée une société des parts peuvent être cédées, mais rien n'oblige l'autre actionnaire qui aura la même majorité, la moitié des actions, à pouvoir arrêter les travaux de cette société. Je ne vois pas de véritable sujet là-dessus. Il y a plein d'autres sociétés qui existent, des SEM auxquelles nous participons, où les parts peuvent être cédées. Évidemment, on peut toujours imaginer le pire dans la vie, je sais bien que l'on est Gaulois, mais ce n'est pas forcément nécessaire.

En revanche, il y a toute une série de questions légitimes que vous avez posées. De toute façon cela ne passera pas au Conseil de Paris si l'on n'y répond pas. Elles seront donc posées au Conseil de Paris, ce sera à l'exécutif parisien de s'exprimer, et non pas à moi-même. Mais en tout cas, je vois cet élément comme nécessaire pour pouvoir avancer sur un certain nombre de sujets, comme celui sur lequel je vous ai informés ce soir.

Je vais le soumettre à vos suffrages, j'entends qu'il y a des positionnements dans l'attente d'une clarification en Conseil de Paris, que je prends comme une démarche normale, mais au moins cela permettra de poser toutes les questions préalablement.

La SG 43 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Le groupe ELV. Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

POUR : 15 VOIX (ÉLUS DU GROUPE PARTI SOCIALISTE ET APPARENTÉS)

CONTRE : 7 (LES 6 ÉLUS DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE-LES VERTS ET MME ADELINE LAMBERBOURG)

ABSTENTION : 10 (3 ÉLUS DU GROUPE PARTI COMMUNISTE/FRONT DE GAUCHE, 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE, 1 ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS, LES 2 ÉLUS DU GROUPE UDI-MODEM, ET M. LAURENT MIERMONT)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

| |
|---|
| 2018 DEVE 129 – Subventions d'investissement (10 000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire |
|---|

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante, la DEVE 129. C'est toujours Danièle Seignot qui la présente. Cette fois-ci, il s'agit de subventionner l'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture.

Danièle SEIGNOT : Vous savez que la SNCF avait choisi de confier son entretien à des associations de chantiers d'insertion. C'était un choix particulièrement positif, et la Ville de Paris, lors de la signature des conventions de superposition d'affectations avec la SNCF, a décidé de poursuivre avec ces associations d'insertion. En mars et juin 2017, nous avons approuvé la signature de conventions pluriannuelles avec les associations de chantiers d'insertion concernées, et notamment pour le 13^e avec l'association « Etudes et Chantiers ». Dans cette délibération plus particulièrement, les associations ont fait part de leur souhait de bénéficier de subventions d'investissement. Celle qui nous concerne a pour but de proposer une subvention de 10 000 € dont 4 250 € pour l'association Etudes et Chantiers, pour l'achat d'un véhicule et de matériel d'insertion d'entretien horticole. Ces dépenses seront donc imputées au chapitre 204, et je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ces associations.

Parallèlement, nous avons une communication concernant toujours ces associations, dans le cadre du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental. C'est donc la prorogation de la convention avec les différentes associations, dont, toujours pour le 13^e, Etudes et Chantiers, afin de leur assurer une subvention globale de 330 730 €, dont 83 500 € pour Etudes et Chantiers, afin de lui permettre de poursuivre l'entretien des linéaires de la Petite Ceinture dans les 13^e et 14^e arrondissements, et dans certains équipements sportifs du 13^e arrondissement situés à proximité.

Pour la seconde, la DEVE 1-G, il s'agit simplement d'une communication et je vous demande de bien vouloir voter pour la 2018 DEVE 129.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je pense qu'il n'y a pas de problème, cela fera l'unanimité. DEVE 129 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DPE 40 – Convention avec la RATP et le S.I.A.A.P. relative aux modalités de renforcement de la structure du DO Bièvre pour l’extension de la ligne 14

M. LE MAIRE : DPE 40, toujours Danièle Seignot, et cette fois-ci il s’agit d’une convention entre la RATP et le S.I.A.A.P.

Danièle SEIGNOT : La prolongation de la ligne 14 au sud consiste en la réalisation d’environ 14,5 km de tunnel, la création de 7 nouvelles gares, de 12 ouvrages annexes et la réalisation d’un site de maintenance. Le creusement du tunnel au niveau de l’avenue de la Porte d’Italie exige de mener des travaux de renforcement du déversoir d’orage Bièvre, entre la rue du Docteur Bourneville et la rue Fernand Vidal. Ce renforcement nécessite la signature d’une convention entre les trois parties présentes à l’accord : la RATP qui réalisera ou fera réaliser pour son compte les études et les travaux, qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour respecter les conditions liées au fonctionnement du déversoir d’orage Bièvre. Des dispositions qui seront soumises au S.I.A.A.P. et à la Ville de Paris pour avis et observations avant tout démarrage des travaux. La RATP prendra à sa charge la rémunération des missions d’accompagnement sur site par les agents de la Ville de Paris, nécessaires à la réalisation de l’opération. En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver la convention Ville de Paris – S.I.A.A.P. – RATP relative à la réalisation des travaux de renforcement du déversoir d’orage Bièvre.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Tout le monde est pour renforcer le déversoir d’orage Bièvre ? DPE 40 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2018 DFPE 99 – Subvention et avenant n°2 (81 554 euros) avec l’association Crèche Parentale Pirouett (13^e) pour la crèche parentale Pirouett (13^e)

M. LE MAIRE : Nous allons commencer la série des délibérations petite enfance avec Johanne Kouassi, et on commence par la crèche parentale Pirouett.

Johanne KOUASSI : Je vous propose de vous prononcer sur la subvention et l’avenant signé avec l’association Crèche Parentale Pirouett qui, comme son nom l’indique, gère la crèche du même nom située au 147 boulevard Blanqui. C’est la deuxième crèche parentale de l’arrondissement, avec Capucine et Papillons située rue Clisson. Cela permet donc de diversifier l’offre d’accueil petite enfance, c’est un projet intéressant. C’est une crèche de capacité de 16 places et la subvention est d’un montant de 80 554 €.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d’intervention ? DFPE 99 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2018 DFPE 150 – Subvention (1 830 113 euros) et avenant pour l'association Enfant Présent pour ses 5 EAPE

M. LE MAIRE : La DFPE 150 concerne l'association Enfant Présent.

Johanne KOUASSI : Il s'agit en effet de la subvention et de l'avenant à l'association Enfant Présent. Pour le 13^e arrondissement il s'agit d'une association qui gère une crèche préventive qui s'adresse à un public fragilisé, précarisé, et qui s'adresse aussi aux parents qui travaillent de nuit. C'est donc une crèche à horaires décalés avec un accueil large des enfants. C'est une subvention qui s'élève à 552 669 €.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de demande de parole ? DFPE 150 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 171 – Subvention (75 548 euros) et avenant n°2 avec l'association Réseau Treize (13^e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13^e)

M. LE MAIRE : DFPE 171, Le Petit Navire.

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois d'une subvention et d'un avenant pour l'association Réseau Treize, qui gère la halte-garderie Le Petit Navire située au 27 rue du javelot. C'est une petite crèche qui accueille 21 enfants, et le montant de la subvention s'élève à 75 548 €.

M. LE MAIRE : Merci. Une crèche que l'on réfléchit à restructurer pour lui donner une nouvelle entrée et une meilleure visibilité. Cela se fera en son temps. Il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DFPE 171 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 177 – Subvention pour les dispositifs ludothèques à quatre associations : Florimont / Les Parques / Le Périscope / Accessijoux

M. LE MAIRE : Cette fois-ci, toujours Johanne Kouassi, mais on passe aux ludothèques.

Johanne KOUASSI : L'objectif de cette délibération est d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Les Parques, qui aura en charge la gestion d'une ludothèque qui s'appelle Ludo Mouv' puisque c'est une ludothèque en plein air. Il s'agit d'un dispositif innovant, dans la lignée de l'expérimentation qui est faite en ce moment place de la Nation. Il y aura deux Ludo Mouv' à Paris, dont une dans le 13^e arrondissement, ce qui nous réjouit beaucoup. Les travaux sont en cours, notamment

pour définir le lieu d'implantation de cette Ludo Mouv', qui fonctionnera avec l'animation réalisée par l'association Les Parques, mais qui se base aussi sur une participation citoyenne, l'implication des familles et des différents acteurs du territoire, pour une gestion participative de ce lieu. Je vous propose de voter cette subvention d'un montant de 10 000 €.

M. LE MAIRE : Une bonne nouvelle, on continuera à être en avance sur les ludothèques. C'est une très bonne chose. Pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas. DFPE 177 : qui vote pour ? Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 186 – Subventions (240 000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

M. LE MAIRE : Nous allons passer des ludothèques à l'Art pour Grandir et les Temps d'activités périscolaires, et c'est Philippe Moine qui rapporte la délibération DAC 186.

Philippe MOINE : Il s'agit effectivement de soutenir le dispositif l'Art pour Grandir qui existe depuis 2009, et qui a largement fait ses preuves. Je pense que vous connaissez tous ce dispositif qui permet de rapprocher un certain nombre d'établissements culturels parisiens, de milieux scolaires, d'écoles, de collèges, de lycées, de centres de loisirs. La délibération rappelle d'ailleurs qu'à l'heure actuelle l'Art pour Grandir implique 90 établissements culturels, 260 écoles, 115 collèges, 230 centres de loisirs. Cela a pris une importance tout à fait considérable. Avec pour objectif, évidemment, de permettre à de nombreux enfants d'accéder à des lieux culturels, de bénéficier de pratiques culturelles. En particulier, il y a beaucoup de théâtres qui sont impliqués et qui permettent aux enfants de bénéficier d'ateliers, d'aller voir des pièces de théâtre, cela donne toujours lieu à des restitutions de fin d'année, etc.

Cette délibération porte plus particulièrement sur des subventions accordées à 10 établissements culturels, dont 2 situés dans le 13^e arrondissement : le Théâtre 13 Seine et le Théâtre Dunois qui est par ailleurs impliqué dans d'autres actions, notamment menées par le Théâtre Paris Villette. En ce qui concerne le Théâtre 13 Seine, il développe une action avec le collège Tomas Mann. Il est proposé de lui attribuer une aide de 4 000 € dans ce cadre. Le Théâtre Dunois a développé des résidences d'artistes dans un certain nombre d'établissements scolaires, notamment le collège Elsa Triolet dans le 13^e, et il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vais donc la faire voter. DAC 186 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 561 – Subventions (9 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 13e

M. LE MAIRE : Toujours Philippe Moine pour la DAC 561. Ce sont des subventions associatives.

Philippe MOINE : Il s'agit, pour ceux qui connaissent, de la fameuse enveloppe Bloche, c'est-à-dire un dispositif qui permet chaque année, aux mairies d'arrondissement, de proposer un soutien spécifique pour des associations culturelles, pour les aider à mener un certain nombre de projets. Il s'agit à chaque fois de subventions attribuées sur proposition des mairies d'arrondissement. En l'occurrence, il y a trois subventions soumises à nos votes. La première est une subvention de 4 000 € pour financer un festival que l'on a déjà soutenu depuis deux ans, qui s'appelait initialement Les Enfants d'abord et qui a été rebaptisé « Paris Jeune Public ». Il s'agit donc d'un festival de très bonne qualité qui s'adresse au jeune public, de sept mois à sept ans. C'est tout à fait inédit à Paris, un festival qui s'appuie sur de grandes compagnies très spécialisées qui proposent des spectacles de théâtre, de danse, etc. Et dans des lieux très spécifiques, depuis la création, puisque cela a lieu dans des péniches ou, comme le dit joliment la délibération dans des lieux « à fleur d'eau ».

Depuis le début, le 13^e arrondissement est l'un des principaux lieux d'implantation de ce festival à travers les péniches, notamment Petit Bain qui accueille beaucoup, ou la Baleine Blanche qui accueille un certain nombre de représentations. Nous, mairie du 13^e arrondissement, nous proposons de renouveler le soutien à ce festival. En revanche, contrairement aux années précédentes, il n'aura pas lieu au mois d'octobre mais au début de l'année prochaine, parce qu'il y a eu des problèmes d'organisation qui les ont conduits à repousser la date. On a toujours des comptes rendus assez élogieux mais on n'a jamais été invité à l'ouverture de ce festival, c'est regrettable (*rires*). Mais je vous assure que c'est un festival de très grande qualité, il y a beaucoup de critiques très positives !

La deuxième association, qui est connue de tous « Au Chœur de la Ville La Clef des Chants », est dirigée par Françoise Mausoléo. Il s'agit d'un ensemble de trois chorales, un Chœur de femmes, le Chœur sur scène et le Chœur Gospel « Colours in town ». Vous connaissez tous l'activité importante de ces chorales qui multiplient les programmations et les concerts, tant dans le 13^e arrondissement que dans d'autres arrondissements, qui organisent des concerts dans des hôpitaux. Il y a vraiment un soutien très important à apporter à cette association.

La troisième association enfin, l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris (où Au Chœur de la Ville La Clef des Chants), organise notamment les fameux « Dimanches musicaux » qui sont aussi bien connus dans notre arrondissement, avec une programmation de grande qualité autour de la musique classique. Pour l'année 2018 : Stravinsky, Rachmaninov, le Requiem de Verdi. Chaque année également il y a un opéra qui est monté dans le Grand auditorium des Arts et Métiers, boulevard de l'Hôpital. Cette année ce sera La Tosca de Puccini, au mois de novembre.

M. LE MAIRE : Là, on reçoit des invitations et généralement il y a deux dates.

Philippe MOINE : 2 500 € pour cette association.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. DAC 561 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée elle aussi à l'unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 761 – Convention de Partenariat entre les Conservatoires de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris

M. LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, cette fois-ci pour évoquer la convention entre les conservatoires de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris.

Philippe MOINE : Il s'agit donc d'une convention entre la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris, qui a donc son siège à la Philharmonie de Paris, en vue de constituer deux chœurs associés au chœur d'adultes de l'Orchestre de Paris, un chœur d'enfants et un chœur de jeunes. Dans les deux cas, il y a trois conservatoires municipaux qui sont plus particulièrement impliqués : les conservatoires des 6^e, 13^e et 19^e arrondissements. Le chœur d'enfant recrute des enfants scolarisés du CM1 à la 3^{ème}, et le chœur de jeunes, des jeunes scolarisés au lycée de la seconde à la terminale. Les enfants sont recrutés sur la base d'auditions menées avec des représentants, tant des conservatoires que de l'Orchestre de Paris. Les formations sont dispensées de manière hebdomadaire dans les conservatoires concernés, notamment dans le conservatoire du 13^e, et une fois par mois l'ensemble des élèves se retrouve à la Philharmonie pour travailler ensemble. Évidemment, tout cela débouche sur des concerts qui sont donnés notamment à la Philharmonie. Il y a également différentes occasions de les associer au chœur d'adultes. C'est vraiment un magnifique programme dans lequel le conservatoire du 13^e se distingue. Il nous est donc proposé de renouveler la convention entre les conservatoires et l'Orchestre de Paris.

M. LE MAIRE : C'est vraiment un très beau projet. C'est très important parce que cela donne du sens à toutes les actions lancées dans les écoles, avec le conservatoire, sur la question de la musique. Là, effectivement, cela permet d'aller vers des choses prestigieuses avec un orchestre prestigieux, c'est vraiment très intéressant. Merci pour cette initiative. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC 761 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAE 223 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 196 euros

M. LE MAIRE : Nathalie Laville nous présente une attribution exceptionnelle pour les kiosquiers parisiens.

Nathalie LAVILLE : La Ville de Paris a choisi de maintenir et de redynamiser le réseau parisien de kiosquiers. Pour ce faire, pour chaque kiosque remplacé, les travaux dureront entre deux et trois semaines, période durant laquelle les kiosquiers seront formés aux nouvelles fonctionnalités de leurs kiosques. Nous proposons donc de leur verser une indemnité exceptionnelle pour compenser la perte de chiffre d'affaires sur la période durant laquelle les kiosquiers ne pourront pas exercer. Cette indemnité est calculée proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé par le kiosquier. Sur Paris, cela concerne 21 kiosquiers dont 2 dans le 13^e, qui sont situés place de l'Abbé Hénocque pour 3 365 €, et 147 boulevard Auguste Blanqui pour 648 € sur un total de 43 196 €. Je vous prie donc de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vous en prie.

Nathalie LAVILLE : C'est juste, au nom de ma kiosquière de la place de l'Abbé Hénocque, pour vous remercier pour cette initiative parce qu'elle a tout de même eu beaucoup de tracas avec l'installation de ce nouveau kiosque. Merci beaucoup.

M LE MAIRE : Vous lui retournerez nos remerciements. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais vous faire voter la DAE 223 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2018 DAE 240 – Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets « Coup de Pouce Commerce » relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires |
|--|

M LE MAIRE : Toujours Nathalie Laville, et on va parler cette fois-ci des commerces dans les quartiers populaires, avec une opération issue du Budget participatif. Eric Offredo en dira donc un mot également.

Nathalie LAVILLE : Très bien. Dans le cadre du Budget participatif 2016, afin d'aider les commerces implantés dans les quartiers populaires, les Parisiens avaient retenu un projet qui visait à les soutenir, doté d'un budget de 2,5 millions d'euros. Cette aide viendra s'ajouter à d'autres actions menées par la Mairie de Paris, comme Vital'Quartier, Contrat Paris Commerce ou encore le label Fabriqué à Paris. Ce budget servira à soutenir deux types de projets : accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation de leurs locaux qui ont été dégradés et qui sont en pied d'immeubles, et accompagner les commerçants déjà implantés dans leurs projets d'investissement. Cette délibération concerne donc le deuxième dispositif, à savoir aider les commerçants. Cela a pour objectif d'intervenir directement auprès des commerces afin de les aider en leur versant une dotation financière.

Cet appel à projet est appelé « Coup de Pouce Commerce », il est doté de 200 000 € par an. Les projets récompensés visent à mieux accueillir la clientèle, améliorer l'environnement de travail du commerçant, ou encore atteindre des objectifs de développement durable. L'an dernier, 27 candidatures avaient été retenues, dont 2 dans le 13^e. Il s'agissait d'une épicerie et d'une laverie automatique, toutes deux situées boulevard Kellermann. Cette année encore la dotation globale sera de 200 000 €, répartie en plusieurs lots d'un montant maximum de 10 000 € ; la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 février 2019. Je vous prie donc de bien vouloir approuver les modalités de cet appel à projets.

M. LE MAIRE : Merci. Eric Offredo.

Eric OFFREDO : Je ne vais pas rebondir directement sur ce projet-là, même s'il est très intéressant. Juste pour préciser que c'est un projet qui a été adopté dans le cadre du Budget participatif parisien. Nous sommes donc en pleine opérations de votes. Je vous rappelle juste que vous avez jusqu'au 23 septembre à 20 heures pour voter. Il y a un petit changement par rapport à l'année dernière : il faut choisir 4 projets et plus 5 parmi les projets du 13^e et parmi les projets parisiens, si tant est que vous souhaitiez voter pour les projets du 13^e arrondissement. Je veux vous rappeler également que le 13^e arrondissement a le montant le plus élevé au titre du Budget participatif puisque nous avons un budget de 7 217 600 € très exactement, dont au moins 1 764 000 € pour les quartiers populaires, ce qui fait de nous l'arrondissement dont le Budget participatif est le plus important.

Nous avons tout de même un petit challenge parce que nous sommes de bons élèves, nous avons beaucoup de votants. Nous étions le premier arrondissement en votes il y a deux ans. Pas l'année dernière. Je compte donc sur vous et vos connaissances pour que le 13^e redevienne le premier arrondissement en nombre de votes. Nous étions vendredi soir, après la première journée, les premiers.

M. LE MAIRE : Oui, et la présence des élus pour tenir les urnes et montrer que l'on est là est toujours la bienvenue. Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste une petite question : ce projet m'a l'air très intéressant. 200 000 €, c'est pour tout Paris ? Et pourquoi seulement 2 candidatures sur le 13^e ? Et vous avez dit « candidatures », cela veut dire qu'elles ont été retenues.

Nathalie LAVILLE : Non, 2 lauréats, pardon.

Jean-Baptiste OLIVIER : Pourquoi uniquement 2 ?

Nathalie LAVILLE : En fait, je crois qu'il y avait 3 ou 4 candidatures pour le 13^e arrondissement, il y en avait assez peu. Vous avez raison de le signaler, c'est vrai que l'on avait assez peu de candidatures dans le 13^e. Certains arrondissements s'étaient mieux organisés, par exemple dans le 18^e ou le 19^e. Cela dit, nous étions tout de même dans la moyenne. C'était la première année, j'imagine que c'est la raison pour laquelle les gens s'étaient peu investis dans cette demande-là. Je crois aussi que c'est tout de même un peu compliqué pour les commerçants de remplir ce type de papier. Ils sont aidés, il y a notamment des agents de la mairie qui passent pour leur présenter le projet, pour les aider à le remplir, c'est toujours un peu compliqué. Mais je suis d'accord avec vous sur l'idée. J'espère bien que cette année nous aurons beaucoup plus de candidatures, et en tout cas je m'engage à aller sur le terrain pour leur proposer dans les quartiers concernés.

M. LE MAIRE : L'autre « vérité », c'est qu'il y a peu de commerces dans nos quartiers très populaires du 13^e, il y a peu de surfaces commerciales à proposer, il n'y a pas de continuité commerciale, il y a souvent des surfaces très isolées. Par exemple, on ne va pas s'extasier parce qu'on installe une laverie, mais une laverie est très nécessaire dans certains quartiers, parce qu'il y a beaucoup de logements de petites surfaces, que les gens n'ont pas forcément les moyens de s'acheter la machine à laver qu'il faudrait. Aller à l'autre bout de l'arrondissement pour laver son linge et revenir, ce n'est tout de même pas sympathique. Même pour des petits sujets comme celui-là je pense qu'il est important d'accompagner les installations parce que cela rend de vrais services. Il y avait une autre demande d'intervention, Monsieur Ngo, et Nathalie Laville conclura.

Gérard NGO : Je vois que ce budget participatif a été mis en place pour la première fois en 2017, et je voulais savoir si l'on avait un peu de recul pour en apprécier l'efficacité. De manière générale, je voulais savoir si cette aide était efficace et si elle permettait vraiment aux petites entreprises de s'en sortir.

Nathalie LAVILLE : En tout cas, pour ce Coup de Pouce Commerce, j'étais allée voir les commerçants lauréats, ils étaient effectivement très heureux de pouvoir bénéficier de ce qui est un petit coup de pouce puisque l'enveloppe maximum est de 10 000 €. Après, les modalités de cette aide font que, si les travaux ne sont pas engagés, l'argent est remis dans le pot commun. C'est-à-dire qu'effectivement c'est soumis à condition : les gens ont un an pour faire les travaux. Personnellement, je n'ai pas le retour sur Paris pour savoir si les gens ont effectivement réalisé les travaux. J'imagine que lors de la commission prochaine qui se tiendra on aura ce retour-là ; je ne sais pas ce qu'en disent aujourd'hui les services centraux.

Gérard NGO : Ce que je veux dire, si vous voulez, c'est qu'à supposer même qu'ils fassent les travaux, qu'ils s'engagent, est-ce que 5 000 ou 10 000 € aident une entreprise à s'en sortir ?

Nathalie LAVILLE : Oui, je sais, par exemple, que cela aidait l'épicier à se doter d'une caisse enregistreuse un peu moderne. C'est tout bête mais cela lui permettait de travailler plus rapidement, plus intelligemment, de faire un certain nombre de choses qu'il ne pouvait pas faire jusqu'à présent. Pour d'autres, ce sera de la rénovation de locaux. Dans ces quartiers, si vous allez faire un petit tour dans les commerces, ce sont souvent des locaux assez vieux, assez dégradés. Même 3 ou 4 000 € ou un coup de peinture, cela aide, cela donne davantage envie aux habitants de venir chez eux.

Eric OFFREDO : Je complète très rapidement : sur le Budget participatif, la première édition était en 2014, on est maintenant sur la cinquième année, on a donc un peu de recul. On a une newsletter qui a été envoyée à l'ensemble des conseils de quartier, peut-être que les élus ont été oubliés mais je vous la ferai parvenir sur les budgets du 13^e, ainsi que sur les budgets parisiens. Parce qu'effectivement c'est bien d'avoir cette enveloppe du Budget participatif, parce que cela fait partie de la pédagogie d'avoir ce suivi. On voit bien d'ailleurs que des projets sont réalisés assez facilement, assez rapidement parce qu'ils ne posent pas de problèmes techniques. D'autres mettent plus de temps à aboutir, je prends l'exemple du projet qui est arrivé en premier en 2015 sur le jardin partagé, qui est arrivé en tête dans le 13^e, et nous ne le réalisons que cette année parce qu'il a fallu trouver une association porteuse. Il y avait tout un tas de conditions qui ont fait que les projets peuvent mettre plus de temps, mais je crois que cela participe également d'une éducation à la citoyenneté au sens général, et c'est aussi le sens du Budget participatif, c'est cette participation des habitants.

M. LE MAIRE : Merci. On va pouvoir faire voter cette délibération. DAE 240 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Monsieur Ngo. Je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (ÉLU DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRÉSIDENTIELLE – M. NGO)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

| |
|--|
| 2018 DDCT 135 – Subventions (77 000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville |
|--|

M. LE MAIRE : Nous arrivons à la DDCT 135, et c'est Laurent Miermont qui la rapporte, brièvement, pour de nombreuses subventions.

Laurent MIERMONT : Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous présenter une délibération portant sur la sélection d'un certain nombre de projets de développement économique locaux dans les quartiers populaires. Pour ce qui concerne le 13^e, nous en avons trois. Le premier est porté par un partenaire local qui se fait de plus en plus connaître, et dans le bon sens, dans le 13^e arrondissement, qui est La Cravate Solidaire. C'est une association qui œuvre au niveau national mais qui est implantée dans le 13^e, et qui offre un accompagnement individualisé qui permet aux personnes de s'exercer à des entretiens d'embauche. Puisque maintenant, dans le championnat de la lutte contre le chômage, il faut être le champion de l'entretien d'embauche, avant de pouvoir ne serait-ce qu'espérer prétendre à un travail. La Cravate Solidaire porte bien son nom puisqu'ils fournissent, y compris les habits, parce qu'un certain nombre de postulants ne maîtrisent pas forcément les codes nécessaires pour présenter correctement lors de ces entretiens d'embauche. Cela va bien au-delà de la fourniture d'habits, ils leur disent ce qu'il

faut dire, les choses à éviter particulièrement, comment se tenir, etc, pour renforcer leur confiance en soi et finalement réussir. Ce serait une proposition de 10 000 € pour cette action.

Ensuite, on a l'association Florimont qui existe depuis 2007, d'abord dans le 14^e arrondissement puis qui s'est développée dans le 13^e, et qui faisait initialement de l'accompagnement au développement de l'emploi associatif. Progressivement, elle s'est repositionnée pour aller davantage sur le développement de l'emploi dans le secteur marchand, dans les quartiers populaires. Son action consiste à identifier des secteurs d'activité dans lesquels les employeurs peinent à recruter, ce qui est un thème dont on parle rarement dans les médias ; à mener des enquêtes de terrain auprès des employeurs ; proposer des pistes d'amélioration pour faciliter les recrutements. L'un des secteurs sur lequel Florimont agit en 2018 est notamment le secteur de la boulangerie, au sujet duquel, il faut bien l'admettre, les boulangers connaissent des difficultés de recrutement, de renouvellement de leur main-d'œuvre de plus en plus prononcées, étant donné les conditions très difficiles de ce métier et de ses rémunérations. Ce serait 4 000 € pour cette association.

Et la dernière : il s'agit d'une action proposée par l'association Positive Planet France, qui est spécialisée dans la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises issus des quartiers populaires. Ils organisent donc une semaine de sensibilisation des habitants, particulièrement des 13^e et 14^e.

J'ai oublié un projet : il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif, qui souhaite faire connaître l'économie sociale et solidaire, en particulier à la jeunesse des quartiers populaires dans le 13^e, des 18 – 30 ans. Elle propose des stages de quelques mois, assez innovants, au cours desquels ils apprennent à créer leur entreprise solidaire éphémère. C'est-à-dire qu'ils doivent acquérir toutes les connaissances, et notamment maîtriser les aspects administratifs et réglementaires inhérents à la création d'entreprises, a fortiori d'entreprises solidaires. Parce que les contraintes pesant sur la création d'une entreprise solidaire, notamment les Scop, sont plus fortes que celles qui pèsent sur une entreprise capitaliste normale. Il est donc proposé un montant de 5 000 € pour cette action.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Laurent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces différentes délibérations ? Je n'en vois pas. DDCT 135 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2018 DDCT 140 – Subventions (150 000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la Ville |
|--|

M. LE MAIRE : Nous poursuivons avec d'autres associations, et toujours avec Laurent Miermont.

Laurent MIERMONT : Il s'agit de décliner le plan de lutte contre l'illettrisme. L'illettrisme n'est pas une mince affaire, les chiffres sont assez significatifs, particulièrement en Île-de-France, particulièrement dans les franges les plus défavorisées de la population. On a 322 000 adultes âgés de 16 à 65 ans, ayant été scolarisés en France, en situation d'illettrisme en 2011, soit 5 % de la population francilienne. Ce n'est qu'une moyenne qui augmente extrêmement fortement à mesure que l'on se rapproche des quartiers d'habitat social, des quartiers populaires, des quartiers de la Politique de la Ville. Il y a donc un plan de

lutte contre l'illettrisme qui est mis en place au niveau des régions, et aussi à Paris, et qui se décline géographiquement en trois secteurs : un secteur Nord, un secteur Est et un secteur Sud, lequel est à peu près toute la Rive gauche, le 15^e, le 14^e, le 13^e. Je ne sais pas s'il y a des quartiers populaires dans les 5^e, 6^e et 7^e mais cela peut peut-être les concerner. Ce plan est décliné par des partenaires de longue date de la Ville de Paris qui ont acquis un très fort professionnalisme sur ces secteurs, à savoir les structures d'ateliers sociolinguistiques que sont le Centre Alpha Choisy et l'ancien Arfog Lafayette qui s'appelle maintenant ESPEREM. Une subvention globale de 42 000 € est proposée pour couvrir les actions de lutte contre l'illettrisme dans le 13^e, essentiellement à destination des jeunes présentés par les missions locales mais pas uniquement. On a aussi un public de jeunes issus de l'immigration, résidents de fraîche date, ce qui nécessite d'acquérir un certain nombre de compétences sur ce terrain-là : 13^e, 14^e et aussi une partie du 20^e, parce que ESPEREM agit un peu à cheval sur le 13^e et le 20^e.

M. LE MAIRE : Merci Laurent. Des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. DDCT 140 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DJS 206 – Subvention (30 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Maison des Volontaires (17^e) au titre de la jeunesse et de la vie associative |
|---|

M. LE MAIRE : La parole est maintenant à Vincent Boulet pour une très belle structure qui a été installée il y a maintenant quelques années entre Ivry et Vitry ; c'est la Maison des Volontaires.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet d'une très belle structure à laquelle nous proposons d'accorder une subvention de 30 000 €, ainsi que la ratification d'une convention pluriannuelle qui s'étend sur trois ans pour la Maison des Volontaires. Ses objectifs concourent à faire connaître les différents dispositifs de volontariat tels que le Service civique, le Service volontaire européen, ou d'autres dispositifs de volontariat qui peuvent bénéficier au monde associatif. Les faire connaître, à la fois auprès des jeunes qui pourraient en bénéficier et des structures qui pourraient accueillir de tels dispositifs, en organisant différents projets pour pouvoir faire connaître et mettre en évidence ces dispositifs. Il s'agit également de fournir des logements aux personnes qui peuvent en bénéficier.

Le projet de délibération propose d'accorder une subvention pour concourir au financement de différents dispositifs mis en place par la Maison des Volontaires, et différents lieux qui se trouvent à l'intérieur de la Maison des Volontaires située rue Théroigne de Méricourt dans le 13^e. Un lieu qui s'appelle « Le Lab », qui est en fait un laboratoire d'information et d'accompagnement de projets, de formation également autour de la question du volontariat. Un lieu qui s'appelle « La Scène », qui est un espace d'expression où l'on peut organiser des cafés, des expositions et différentes opérations, un peu plus grand public autour du volontariat. D'autre part, l'association a commencé à développer une action qui s'appelle « Mobil'Trip », dont l'objet est de développer des caravanes itinérantes sur triporteurs, dans différents endroits de Paris et de l'ensemble de l'Île-de-France, pour exposer la diversité des missions qui peuvent avoir recours au volontariat, et d'appuyer ces différentes actions sur le tissu local, associatif ou du service public de l'emploi, par exemple : la Mission locale.

La convention pluriannuelle d'objectifs et la subvention visent à aider la Maison des Volontaires à concrétiser ces différents projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Ils ont une convention avec la Maison Internationale de Séjour. C'est comme cela qu'ils arrivent à loger les jeunes en volontariat, qui disposent de l'équivalent d'un logement

étudiant pendant leur séjour parisien ou francilien. Merci beaucoup Vincent. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 206 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, merci beaucoup.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DJS 212 – Budget participatif 2016 – Centre Sportif Charles Moureu (13^e) – Réaménagement des surfaces extérieures – Dépose d'une demande de permis de construire

M. LE MAIRE : Je passe tout de suite la parole à Adeline Lamberbourg pour une série de délibérations qui concernent les sports. Nous allons commencer par le centre sportif Charles Moureu, là aussi un projet décidé au moment du Budget participatif.

Adeline LAMBERBOURG : Tout à fait. Un projet d'une certaine envergure puisque c'est un projet groupé de plusieurs projets individuels, qui concerne le Centre Sportif Charles Moureu. Un projet de couverture des deux terrains de tennis qui, par ailleurs, sont assez dégradés au sol ; la création d'un mur à gauche de pelote basque, avec également la rénovation du mur à droite existant ; la création d'un ramp park, qui est la reconstitution d'un autre équipement que l'on avait d'ailleurs au Stade Boutroux, et qui a fermé pour vétusté et également dans le cadre de la reconfiguration du Centre Boutroux.

C'est donc un projet d'une certaine envergure et qui va être phasé. Cette délibération vous demande donc l'autorisation de déposer la demande de permis de construire pour lancer cette opération qui devrait durer environ neuf mois, pour une livraison prévisionnelle à l'automne 2019.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Adeline. Des demandes d'intervention ? Cela va être un beau projet, c'est une rénovation d'ampleur.

Adeline LAMBERBOURG : Qui devrait vraiment changer l'aspect de ce centre très fréquenté mais un peu vieillissant.

M. LE MAIRE : Cela va faire beaucoup de bien. La pelote basque va hériter d'un mur à gauche, très important le mur à gauche, qui permet de faire des carambolages. Je vous apprendrai si vous voulez. DJS 212, je le soumets donc à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DJS 222 – Stade Boutroux (13^e) – Installation d'une tribune couverte d'une capacité de 204 places assises, y compris espaces réservés pour les PMR – Dépose d'une demande de permis de construire

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci au Stade Boutroux.

Adeline LAMBERBOURG : Le Stade Boutroux est principalement un terrain de football. Il comprenait aussi un petit terrain d'éducation physique et deux rampes. Ces dernières ont été démontées et le petit terrain d'éducation physique va être reconfiguré pour être un espace d'entraînement, venant en accompagnement ou en support logistique et d'entraînement au terrain de football qui va être homologué en niveau 4. Il y a un certain nombre d'exigences en niveau 4 pour les clubs qui évoluent dans ce genre de division, il faut donc la connexion, un vestiaire, un certain dégagement autour du terrain, des choses qui n'existaient pas ; il faut aussi pouvoir accueillir un peu de public.

Cette opération consiste précisément à vous demander l'autorisation de signer un permis de construire pour la création de gradins reconstitués. Les existants ayant été démolis seront remplacés par une infrastructure qui devrait pouvoir accueillir à peu près 200 personnes. Sachant que le terrain a été rénové, il est actuellement praticable, il ne reste plus que cette tribune pour offrir au club principalement résident, le FC Gobelins, une pratique dans les meilleures conditions en National 3.

M. LE MAIRE : Exactement, en National 3, d'où le terrain homologué nécessaire. Ils auront le terrain, les tribunes qui ont été oubliées et ne le sont plus. Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 222 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2018 DJS 223 – Anciens terrains de pétanque du Stade de la Tour à Parachutes (13^e) – Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec Tribal Foot et Le Five Paris 13 |
|--|

M. LE MAIRE : Toujours Adeline Lamberbourg, et cette fois-ci on passe au Stade de la Tour à Parachutes.

Adeline LAMBERBOURG : A la Tour à Parachutes, il y a aussi un terrain de football, mais en l'occurrence c'est une espèce de langue de terre qui était une friche, un espace intercalaire techniquement, qui a été concerné par l'appel à projets « Grand Paris, terrain de jeux ». Sur cet espace-là, cet appel à projets a été remporté par la société Tribal Foot, qui est l'un des deux opérateurs français proposant du Foot Five ; une formule commerciale qui fonctionne très bien. Tribal Foot, en l'occurrence, a installé une société ad hoc qui s'appelle « Le Five Paris 13 », trois terrains de foot qui sont ouverts depuis le mois de juillet. On peut donc déjà pratiquer.

La délibération consiste à autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, ayant pour objet de transférer la gestion du site à cette société ad hoc Le Five Paris 13. La motivation est une motivation de gestion, à la fois pour le Five Paris 13 et pour la Ville de Paris qui pourra fléchir plus aisément les choses.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DJS 223 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Elle est adoptée aussi à l'unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DLH 169 – Acquisition 12-16, boulevard du Général Jean Simon (13^e) d'une résidence étudiante de 140 logements (PLUS et PLS) par EFIDIS – Subvention (3 842 172 euros) et garantie d'emprunt par la Ville (5 665 344 euros)

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Francis Combrouze pour l'acquisition d'une résidence étudiante qui change de main.

Francis COMBROUZE : Merci. L'objet de cette délibération est l'acquisition de 140 logements étudiants, qui seront achetés lors de l'achèvement des travaux. Le 12 boulevard Jean Simon accueille un projet de trois bâtiments très différents, dont celui qui comportera une façade productrice de micro algues, avec des capteurs solaires et biologiques de manière à initier la fabrication des algues. Derrière les algues, il y aura les étudiants (*pires*) : 70 logements PLUS et 70 logements PLS, pour une subvention qui vous est demandée de 3,8 millions d'euros, et la garantie de l'emprunt qui sera souscrit par EFIDIS pour 5,6 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Merci Francis, je pense en effet que cela va être un beau projet. Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Effectivement, les plans ont l'air très séduisant. 140 logements étudiants, dites-vous ? J'ai vu « chercheurs » et « artistes », je voulais donc savoir ce que l'on entendait par « artistes », parce que ce n'est pas forcément un étudiant. Et par ailleurs, selon moi les chercheurs sont des thésards, cela veut dire que ce sont des thèses sur des universités parisiennes ? Comment sont sélectionnés ces chercheurs et ces artistes ? Parce que PLUS c'est tout de même là du très social, 6 € du m².

Francis COMBROUZE : Je vais répondre à notre ami Jean-Baptiste Olivier, non pas pour dire ce qu'est un artiste, mais pour dire que pour l'aspect désignation artistique, il y a une Maison des Artistes à Paris, des fichiers, des listes, des commissions qui siègent et attribuent un certain nombre de logements dits « artistes ». Comme les ateliers, nous en avons beaucoup à vocation artiste dans le 13^e arrondissement depuis bien longtemps, et nous continuons à en faire. Vous aurez 10 T1bis, 29 m², c'est-à-dire 30 m², pour les chercheurs, 61 de 20 m², pour les étudiants. Comme on subventionne, on entre dans la désignation classique, d'une part, par la Ville, et par les étudiants boursiers. Comme on a des critères pour toutes nos résidences étudiantes, priorité aux étudiants boursiers comme vous le savez bien, comme le CROUS qui gère des résidences étudiantes. La STUDEFI, c'est du logement subventionné social, c'est donc réglementé. N'entre pas qui veut, effectivement, vous avez raison Jean-Baptiste.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On n'a pas l'habitude. Sur la partie ZAC de la gare de Rungis c'était justement les habitants qui avaient dit qu'il y avait des chercheurs dans le quartier, et qu'il manquait des logements pour les gens plus installés dans la vie que de simples étudiants. Pour les chercheurs, les thésards qui sont souvent en couple, la piaule étudiante n'est pas toujours très adaptée. On avait donc, à l'époque, conçu ce produit-là et l'on s'est aperçu qu'il y avait évidemment une demande très importante. Vu l'environnement universitaire dans lequel nous vivons aujourd'hui, c'est donc un produit demandé. Concernant les artistes, ce sera nouveau. On verra comment ils seront désignés, on regardera cela de près. Sachant que pour l'essentiel, dans le 13^e, on a des ateliers – logements, avec un fonctionnement qui n'est pas toujours bon, c'est à dire qu'il arrive aujourd'hui que les couples se séparent et ce n'est pas toujours l'artiste qui garde l'atelier – logement. C'est un peu la limite de l'exercice et pourtant on est très bien noté dans le 13^e, mais on voit qu'au fil des évolutions familiales, ce qui est logique, je ne jette la pierre à personne en disant cela, l'atelier n'est pas toujours utilisé par l'artiste.

La Ville de Paris décide de plus en plus de distinguer les logements et les ateliers, et c'est pour cela d'ailleurs qu'à Paris Rive Gauche nous avons créé toute une série d'ateliers tout court, ce qui veut dire qu'il faut aussi le pendant. Comme on fléchera les choses, il s'agit là d'hébergements a priori provisoires, c'est pour des artistes qui viendront travailler à Paris de façon temporaire.

Je vais soumettre ce projet de délibération à vos suffrages. Le DLH 169 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2018 DLH 175 – Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclu avec la RIVP |
|--|

M LE MAIRE : DLH 175 : cette fois-ci il s'agit des locations commerciales de la RIVP.

Francis COMBROUZE : C'est une délibération très juridique, qui a pour effet de prolonger les durées des baux entre la RIVP et la Ville, pour des biens qui appartiennent à la Ville et qui sont gérés par la RIVP sur des durées extrêmement longues, pour la partie locaux commerciaux qui se trouve évidemment sous les logements. Très concrètement, cela concerne le 128 rue de Tolbiac pour le restaurant Lao-Thaï que vous connaissez tous, et tout un tas de commerces et d'activités dans le grand ensemble RIVP constitué par le quadrilatère Léon Bollée, boulevard Masséna, Paulin Enfert, rue Fernand Vidal. Dans ce grand quadrilatère il y a une série de commerces au rez-de-chaussée : la Ville et la RIVP décident ensemble que la RIVP a le mandat de gestion pour plus longtemps que prévu initialement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DLH 175 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2018 DLH 179 – Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP – Avenant à bail emphytéotique |
|--|

M. LE MAIRE : DLH 179 pour un avenant au bail emphytéotique avec Elogie-Siemp.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. Ceci concerne la réalisation de regroupements de chambres. Ce sont des délibérations que l'on vous présente souvent dans les anciens immeubles des années 20 ou 30, où l'on réunit plusieurs chambres pour en faire des F2, des F3 selon les situations. Très concrètement, sont en cause 5 logements possibles dans le 13^e, avec à la fois 63 Kellerman, 12 Gouthière et 6 rue Aimé Morot, un logement à chaque fois, et la réhabilitation de petits Loi de 1848 pour le 12 rue Gouthière et le 3 rue Thomire, toujours gérés par Elogie pour 2 logements.

Si l'on pouvait distribuer éventuellement les plans pour les deux délibérations à venir, pas maintenant mais après.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 179 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DLH 234 – Renouvellement de garanties d'emprunts accordés par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE-SIEMP (70 800 557 euros)

M. LE MAIRE : Toujours sur Elogie-Siemp, cette fois-ci c'est un renouvellement de garanties d'emprunts.

Francis COMBROUZE : Il s'agit du petit ensemble de la Siemp qui a été absorbée par Elogie rue du Père Guérin, pour 5 ou 6 logements PLUS PLS, pour un montant de 398 948 €. C'est donc la prolongation de la garantie que nous donnons.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais vous faire voter cette délibération un peu technique. DLH 234 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité aussi.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DLH 238 – Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

M. LE MAIRE : Ensuite, nous avons la mobilisation des droits de réservation concernant les personnes en situation de handicap.

Francis COMBROUZE : Merci. J'ai l'impression que pour cette délibération il s'agit un peu de l'initiation d'un mouvement, et que nous n'avons pas à ce jour toutes les données en main. C'est l'idée que la Ville de Paris mobilise un accompagnement par des associations pour aider au logement, pour 70 logements d'ici 2020 sur le contingent de la ville pour accompagner des gens fortement handicapés. C'est donc une délibération qui dit : « nous mobilisons une partie du contingent des logements désignés par la Ville pour des gens qui ont de très lourds handicaps ». Je pense qu'il y aura une autre délibération, au titre du social, pour mobiliser une association d'accompagnement pour les aider dans leur installation dans les logements. Voilà l'objet de cette réservation dite de 70 contingents dans la réservation de la ville, sur 3 ans.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DLH 238 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DU 135 – ZAC Paris Rive Gauche (13^e) – Avenant n°1 à la convention de partenariat Ville / SEMAPA / SNCF et Protocole n°3 bis Ville / SEMAPA / SNCF relatif à la poursuite de l'aménagement du pôle Austerlitz

M. LE MAIRE : Nous arrivons à de plus gros morceaux. On va s'attaquer à la ZAC Paris Rive gauche concernant l'évolution du protocole Ville / SEMAPA / SNCF. On va parler du pôle Austerlitz.

Francis COMBROUZE : Il s'agit d'une délibération importante parce qu'elle intervient à un moment important où nous allons pouvoir passer à des phases de communication grand public et à des concours d'architecture, qui modifient de plusieurs manières le réaménagement du quartier de la gare. Le plan que vous avez sous les yeux est tout sauf compréhensible (*rires*), parce qu'il n'y a pas de dessins d'architecture, on est très en amont et les mètres carrés que vous avez là sont des mètres carrés d'emprise au sol et non pas des mètres carrés de plancher que je vais vous donner maintenant.

Vous voyez bien la Gare d'Austerlitz, vous voyez le métro aérien de la ligne 5 qui pénètre la verrière de la gare, et le boulevard de l'Hôpital. Ce qui est surtout important pour vous, c'est cette nouvelle voie : vous voyez un pont qui n'existe pas en face du tympan de la verrière de la Gare d'Austerlitz, qui s'appelle rue DZ. Ça, c'est le projet d'avoir une rue de desserte que l'on espère la plus locale possible, et le grand triangle grisé rouge c'est toutes les parcelles du projet dont je vais vous parler maintenant. En bas de votre plan, le square Marie Curie qui va être élargi, amélioré, je vous dirai comment.

L'objet de la délibération est le suivant. S'agissant d'un programme mixte, c'est-à-dire d'avoir, sur un foncier SNCF très largement et sur un bout de foncier APHP pour une partie des lots, le programme avec les évolutions suivantes : par rapport aux objectifs de 2014, suite à toute une série de négociations complexes, les bureaux passent, dans la version 2018, de 48 520 m² à 48 700 m², les commerces, dans les grands lots entourés en rouge, passent de 16 780 m² à 19 385 m². Mais il y aura également des commerces dans la grande halle grisée, qui est hors opération pour aller vite. Vous observez, dans les halls de plusieurs gares parisiennes, un nombre variable de commerces plus ou moins bien intégrés. Nous sommes assez vigilants parce que l'ensemble de la gare est classé en monument historique, c'est du patrimoine en rénovation. Si la SNCF colle trop de commerces avec des boîtes qui montent très haut, on ne voit plus tellement la verrière. Il y avait en plus un projet de cinéma, avec des salles UGC qui montaient jusqu'au plafond.

Là, dans la halle, il y aurait 5 920 m² de différentes surfaces commerciales, et 640 m² dans la cour Muséum, laquelle étant le long de la gare, ce qui sépare l'opération immobilière A7-AB-A8 de la Gare d'Austerlitz, avec des petits pavillons de commerces modestes pour 640 m². Ces commerces se situent essentiellement, vous l'avez compris, dans les lots A7-A8, au -1, en rez-de-chaussée, et au +1 sur la partie gauche que l'on va appeler « blanche » par rapport à ce qui est en jaune dans vos plans. Nous réintégrons des logements qui n'étaient pas dans le protocole initial. Ce seront des logements avec une résidence étudiante et des logements sociaux familiaux. Pour les étudiants, vous voyez une cote P2B au milieu du plan, pour 2 700 m² au sol, et près du square 3 700 m² au sol, une résidence Elogie de logements familiaux, pour 11 500 m² de plancher.

L'hôtel se situera, ce qui n'est pas illogique pour une gare, près de la gare au A8-A, pour 6 300 m² de surface au sol au lieu de 3 500 m² dans le protocole initial.

Enfin, des locaux associatifs de 300 m², correspondants à la poursuite de la halle actuelle d'accueil du SAMU social pour l'ensemble Emmaüs, avec les parcours. Vous voyez bien, autour de la gare, la manière dont aujourd'hui déjà il y a cette activité de maraude avec la permanence d'Emmaüs. Il y a 300 m² prévus je ne sais pas exactement où.

Le parc de stationnement, que vous ne voyez pas mais qui est en dessous de tout cela, au lieu d'avoir 1 100 places en aura 700, dont la moitié toutes bornes électriques évidemment. Un déplacement de la dépose arrêt taxis qui, alors qu'elle était initialement prévue, à la fois côté cour Seine, c'est-à-dire entre la Seine et la gare et cour Muséum, sera entièrement cour Seine et plus du tout cour Muséum de manière à alléger la pression automobile sur le site. Vous avez vu que côté cour Seine l'aménagement est en bonne

voie. Il y a eu des plantations. J'espère que les modifications n'amèneront pas à couper l'un des arbres que nous avons plantés. L'aire de dépose taxis permet surtout, c'est important, de reculer un peu l'emprise construite pour aller vraiment au droit des immeubles et à la petite voie de service, une fois une voie, ce n'est pas une autoroute, et d'avoir le square Marie Curie le plus large possible en pleine terre, et non pas sur des infrastructures.

La mauvaise nouvelle, je vous le dis mais on a déjà délibéré, c'est qu'il va y avoir un énorme système de recueil des eaux pluviales, qui va venir sous le square Marie Curie, mais on nous jure qu'il y aura 4 m de terre au-dessus de l'ovoïde qui accueillera des milliers de mètres cubes d'eau afin qu'ils soient traités avant le rejet en Seine en cas de gros orages. On a déjà eu une délibération « eaux pluviales » avec Danièle dans ce conseil.

Voilà donc l'objet de cette délibération. Les délais conduisent à envisager un dépôt de PC pour décembre 2018, c'est-à-dire à la fin de cette année. Une étude d'impact, une enquête publique au premier semestre 2019, nécessairement des réunions avec les populations riveraines qui sont peu nombreuses côté 13^e mais importantes côté 5^e (le trottoir d'en face boulevard de l'Hôpital), pour un espoir de permis de construire délivré quelque part en 2019, et un début de travaux en 2020, pour une livraison en 2024. Voilà donc l'objet de cette délibération, avec un ajustement des conventions financières : au lieu de 53 millions d'euros, la SEMAPA donnera à la SNCF 55,379 millions d'euros, puisque c'est la SEMAPA, puisque l'on est dans la ZAC, qui achète à la SNCF l'ensemble du foncier pour le mettre à des appels d'offres de lots de constructeurs avec des concours d'architecture.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement une grosse opération, que nous sommes d'ailleurs allés présenter avec Jean-Louis Missika la semaine dernière à notre collègue du 5^e arrondissement parce que l'on considérait qu'elle était forcément très concernée par ce projet, parce que c'est assez limitrophe, et cela s'est bien passé. Je vous laisse la parole s'il y a des remarques particulières avant le vote. Frédéric Benhaim.

Frédéric BENHAIM : Les taxis sont situés côté Seine dans le nouveau projet, c'est ça ? Cela permet d'alléger la circulation boulevard de l'Hôpital.

Francis COMBROUZE : Aujourd'hui, vous les voyez côté Seine. Ils seront uniquement côté cour Seine alors qu'était prévu un système d'entrée par « la nouvelle infrastructure » que l'on fait côté Muséum, pour aller vite, la nouvelle cour, puis ils passaient sous la gare et reprenaient la sortie côté Seine. Là, il y a une boucle à trouver mais qui correspond en fait à l'état provisoire quasiment actuel de la cour côté Seine, où les taxis entrent et sortent sans passer sous la gare ni à travers. Auparavant il y avait une vieille rampe taxis qui a été démontée, qui traversait la verrière, en gros parallèle au viaduc du métro. Cela compacte donc l'aspect taxis, pour permettre de libérer du jardin.

M. LE MAIRE : Danièle Seignot veut poser une question.

Danièle SEIGNOT : Je vois en P7-a, P7-c : 1 463 m², 516 m² + P7-b : 765 m², tout cela est pris sur le square Marie Curie ?

Francis COMBROUZE : Ce n'est surtout pas pris sur le square, ce sont des bouts de square qui n'étaient pas dans le fonds civil puisque ce sont les échanges fonciers entre SNCF Réseau et SNCF Immobilier, de manière à avoir là le square qui sera élargi.

M. LE MAIRE : Le square va être agrandi.

Francis COMBROUZE : L'immeuble que tu connais va tomber.

Danièle SEIGNOT : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Le square va être agrandi, il y aura plus de continuité, il y aura des possibilités traversantes, et à travers cet immeuble, et à travers la gare pour aller rejoindre la Seine. Je vous rappelle qu'il va y avoir un nouveau pont, il est sur le plan, qui va s'installer devant la Gare d'Austerlitz et qui va permettre, là aussi, de rejoindre l'avenue Pierre Mendès-France, avec une circulation en sens unique pour éviter que cela serve d'itinéraire malin. Il y aura donc beaucoup plus de porosité entre l'hôpital, cet immeuble, la Gare d'Austerlitz, la Seine derrière et l'accès au 12^e arrondissement. Cela va vraiment changer la donne. Évidemment il y a une forte présence commerciale, il y a aussi pas mal d'immeubles de bureaux. Tout cela est un équilibre économique qui permet également de contribuer à la rénovation de la gare, et c'était très clairement la condition *sine qua non* pour que la SNCF rénove cette gare. On va tout de même y gagner beaucoup d'améliorations parce que la Gare d'Austerlitz est très belle mais a été très dénaturée. La verrière n'a jamais été rénovée depuis son origine, donc plus de 100 ans. Il fallait vraiment y aller. Cela va coûter beaucoup d'argent. Actuellement, vous avez le plus grand échafaudage d'Europe qui est installé pour la rénovation de la verrière. Je pense donc que cela va être une très belle amélioration. Avec cet immeuble qui permet, certes, de financer aussi l'opération, mais qui va également apporter sa partie d'animation, avec beaucoup de commerces, avec ce que l'on appelle la Cour Muséum avec beaucoup d'échoppes, de cafés, etc. qui vont l'animer. Je pense que cela va vraiment changer la nature de la Gare d'Austerlitz qui est aujourd'hui tout de même très triste, et par laquelle beaucoup de gens passent. Même s'il y a un trafic ferroviaire relativement limité, mais je vous rappelle qu'il y a le RER, le métro, des trains, ce qui fait tout de même beaucoup d'échanges voyageurs, tout cela est donc important. Je ne vais pas être plus long mais c'est une étape évidemment importante dans cette opération.

Je vais donc soumettre ce projet à vos voix. DU 135 : nous allons nous retirer du vote, moi-même, Annick Olivier, Marie Atallah, c'est mieux. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Les membres du conseil d'administration SEMAPA présents : Marie Atallah, Annick Olivier et moi-même, les deux autres n'étant pas en séance ce qui ne pose pas de problème. Merci beaucoup.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MME ATALLAH, M. COUMET, MME GALLOIS, M. JULLIARD ET MME OLIVIER, ADMINISTRATEURS DE LA SEMAPA, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

| |
|--|
| 2018 DU 200 – Appel à Projets Urbains Innovants sur le site Ancien Conservatoire, 21-23 rue Albert Bayet (13^e) – Modification des conditions de la vente |
|--|

M. LE MAIRE : DU 200. Il s'agit de la poursuite de l'appel à projets urbains et de son évolution concernant l'ancien conservatoire, ce qui va nous permettre de lancer l'opération.

Francis COMBROUZE : Là, vous avez une petite photo, bien évidemment plus simple que le plan précédent puisque nous sommes au stade d'un PC délivré avec un architecte. Je vous rappelle que sur le site de l'ancien conservatoire, qui est la partie basse actuelle dans la photo du dessous, sont reconstitués des logements étudiants. Bien au-dessus ce sont les trois niveaux en bois que vous voyez dans ce cube dessiné par l'architecte, pour 32 logements étudiants. En dessous, à la fois de l'économie sociale et solidaire, le café – restaurant associatif, et l'inévitable coworking que l'on peut traduire par « travailler ensemble » (*rires*).

L'ennui que nous avons eu après le permis de construire et les découvertes, c'est que ce local vendu par la Ville, l'ancien conservatoire, dans le cadre de l'appel à projets, la RIVP est bourré d'amiante. Il y a donc un surcoût de 250 000 €. Par ailleurs, les exigences des pompiers et d'autres contraintes techniques amènent, selon le partenaire OPEN PARTNERS pour le citer, un surcoût pour lui d'environ 200 000 €. Il a été convenu que la Ville, au lieu de le vendre 1 million d'euros, prix convenu et délibéré il y a un an, prendra sur elle de baisser ce prix de 250 000 €, ce qui fait environ 750 000 € de prix de vente au lieu de 1 million d'euros. Nous aurons donc ce que j'ai dit précédemment. Le PC délivré nous espérons des travaux qui démarrent en décembre 2018 pour une livraison 18 mois plus tard puisque c'est de la construction dite « sèche », c'est-à-dire que le bois ne nécessite pas de béton, même si l'affaire de l'amiante fait que je ne sais pas si les 18 mois seront tenus. Enfin, on peut espérer qu'en mars 2020, le jour où nous voterons, nous pourrons inaugurer ce local.

M. LE MAIRE : Et on l'appellera « La résidence Francis Combrouze » (*rires*), on aura arraché le cœur d'Emmanuel Grégoire. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je ne vois personne. Qui s'abstient ? Je ne vois personne non plus. Merci à vous.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DDCT 134 – Subventions (75 000 euros) et conventions avec 5 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) |
|---|

M. LE MAIRE : Geneviève Dourthe avec des subventions et conventions, concernant notamment une association du 13^e.

Geneviève DOURTHE : Monsieur le Maire, chers collègues. 30 % des foyers parisiens sont des foyers monoparentaux, alors que la moyenne n'atteint même pas 22 % en France. Et ce chiffre monte encore beaucoup plus fortement dans les quartiers populaires eux-mêmes, puisque là je vous ai parlé de moyenne dans Paris, on atteint 40 %. Ces chiffres sont encore plus élevés pour le 13^e arrondissement. Bref, la question des familles monoparentales est une priorité et le 13^e, comme vous le savez, est pilote aussi dans ce domaine, puisqu'actuellement un travail de recherche est en cours pour mener des actions innovantes avec le cabinet de Patrick Bloche, on en reparlera plus tard.

Pour aujourd'hui, il s'agit d'apporter dans cette délibération un soutien à l'association ESPEREM, ex-ARGOG Lafayette, qui intervient dans le quartier Berthier-Boutroux auprès de familles monoparentales, notamment par des activités de loisirs et d'accompagnement social et à l'emploi pour les mères. ESPEREM travaille également à favoriser le lien avec l'école Franc Nohain, et notamment entre elle et les enfants mais surtout les mamans. Une subvention leur est donc réservée de 12 500 €, que je vous demande de bien vouloir approuver. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 134 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 12 – Subventions (20 000 euros et convention avec l’association « Parrains Par’Mille » (11^e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements

M. LE MAIRE : Nous poursuivons avec la DFPE 12.

Geneviève DOURTHE : Dans le même esprit, puisqu’il s’agit encore là d’essayer d’intervenir auprès des familles monoparentales. C’est l’association Parrains Par’Mille, il s’agit de bénévoles qui accompagnent des enfants dont la majorité vient de familles monoparentales, et beaucoup d’entre elles de familles de quartiers populaires, et d’assurer pendant l’année scolaire auprès d’enfants de 6 à 13 ans un soutien culturel, un soutien scolaire, et également un soutien éducatif au sens large. Cette prise en charge permet aussi au parent seul d’obtenir un répit et d’avoir tout simplement un peu de temps pour lui. Ces parrainages sont effectués pour une durée d’un an, naturellement renouvelable. Ils interviennent bien évidemment dans le 13^e arrondissement. C’est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir approuver la subvention qui leur est allouée de 20 000 € au total. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d’intervention ? DFPE 12 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : On a encore pas mal de choses à voir. On présentera évidemment toutes les délibérations. Concernant les communications, je vous propose de les survoler brièvement, et on s’arrêtera sur celles qui sont vraiment importantes. On ne va présenter uniquement que celles que vous estimez essentielles. Je laisse tout de suite la parole à Adrien Saumier pour la poursuite de la déclinaison du Budget participatif, et cette fois-ci cela concerne l’économie circulaire.

2018 DAE 69 – Budget Participatif – Subventions (369 500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l’économie circulaire

Adrien SAUMIER : Exact, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, depuis la co-construction du livre blanc de l’économie circulaire du Grand Paris avec 240 acteurs en 2015, la Ville a adopté en juillet 2017 son plan d’action décliné à travers deux feuilles de route. Les Parisiennes et Parisiens se sont aussi directement exprimés en faveur de l’économie circulaire, à travers leurs votes pour le Budget participatif. Le projet « Tous Récup », pour ouvrir davantage de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris, a obtenu 18 000 votes l’année dernière. Et le projet « Refabriquons à Paris – quand le réemploi recrée de l’emploi », localisé en quartiers populaires a obtenu 14 600 votes l’année dernière également.

La délibération qui nous est soumise ce soir porte sur la signature de conventions avec 18 associations ou projets pour soutenir l’ouverture de 7 recycleries, soutenir un changement d’échelle pour 4 activités, soutenir la structure d’accompagnement de l’ESS, qui en a bien besoin depuis le désengagement de la Région Île-de-France par exemple, et enfin une aide pour la sensibilisation et la mobilisation. Notre arrondissement est concerné par 10 000 € de subvention accordée à l’association Repair Café, qui organise des rencontres où chacun peut apporter des objets à réparer, et se faire aider d’experts

réparateurs, favorisant ainsi la réparation d'objets et évitant de jeter. Cette association est domiciliée dans le 13^e mais des antennes ont ouvert, notamment dans le 3^e. Cet argent servira à financer l'achat de paquets de bienvenue pour les nouvelles antennes locales, comprenant les outils nécessaires aux réparations, des supports de communication et de sensibilisation, des tablettes et des balances pour assurer un suivi du tonnage d'objets à réparer par les bénévoles de l'association. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DAE 69 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DAE 250 – Budget Participatif : Subventions d'investissement (615 000 euros) et conventions avec La Table de Cana (92) et Paris Habitat pour l'ouverture d'un laboratoire traiteur à base d'invendus alimentaires |
|---|

M. LE MAIRE : DAE 250, toujours Adrien Saumier. Il s'agit cette fois-ci de l'installation de La Table de Cana.

Adrien SAUMIER : Il s'agit à nouveau d'un projet en rapport avec le Budget participatif, puisque lors de l'édition 2016 les Parisiennes et Parisiens ont voté avec près de 12 000 votes pour le projet « Alimentation – du gaspillage au partage », doté d'une enveloppe de 1,5 million d'euros. En 2017, la Ville a lancé un appel à projets avec pour objet l'octroi de subventions d'investissement, afin de soutenir la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, l'entreprise d'insertion La Table de Cana, implantée à Antony et à Paris, a déposé une demande de soutien pour l'ouverture d'un laboratoire expérimental de transformation d'invendus alimentaires en produits commercialisables : des plats cuisinés et des desserts qui seront composés entre 50 et 90 % de matières premières invendues, et qui seront distribués dans les circuits traiteur de La Table de Cana. L'intérêt de ce projet réside dans le fait de tester un nouveau modèle économique pour les activités de lutte contre le gaspillage alimentaire, basé sur la vente des produits transformés, et non plus sur la défiscalisation ou la subvention directe. Il s'agit également d'un projet créateur d'emplois en insertion : 5 emplois prévus dès 2019. Un local de Paris Habitat dans le 13^e arrondissement, 8 rue Albert Bayet, a été affecté au projet. L'état actuel du local de 176 m² nécessite des rénovations importantes : électricité, plomberie, sols, plafonds, escaliers. Des travaux d'adaptation pour une activité de cuisine doivent également être effectués : l'extraction de fumées en toiture, la VMC, etc.

Le montant total de ces travaux a été évalué à 450 000 € par Paris Habitat, et La Table de Cana a quant à elle évalué à 274 000 € les investissements nécessaires pour l'équipement du lieu en chambre froide, cellules de refroidissement, équipements de cuisson. Avec un démarrage des travaux prévu en septembre 2018, ce laboratoire traiteur pourra ouvrir dès le début de 2019.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention d'investissement de 415 000 € à Paris Habitat pour la rénovation du local, et 200 000 € à l'entreprise d'insertion La Table de Cana pour contribuer à l'achat des équipements nécessaires. Je vous remercie. J'en profite pour dire que La Table de Cana c'est très bon, pour avoir pu la tester dans différentes réceptions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Adrien Saumier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? J'espère effectivement que l'on pourra goûter rapidement. DAE 250, pas de demande d'intervention, je vais donc la faire voter : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DPE 44 – Subventions (40 000 euros) et avenants aux conventions de sept associations gestionnaires de recycleries

M. LE MAIRE : Toujours Adrien Saumier, et cette fois-ci pour des subventions à des associations, des recycleries, et notamment la nôtre.

Adrien SAUMIER : Merci. En effet, on sort du Budget participatif pour entrer dans la stratégie « Zéro déchet » puisque la Ville de Paris soutient le réemploi et la réparation des objets, levier aux réductions des déchets et pilier de l'économie circulaire. Pour conforter l'objectif d'une recyclerie ou ressourcerie, cela dépend du vocabulaire, par arrondissement d'ici à 2020, et aider davantage les ressourceries à remplir leur mission d'accompagnement des politiques de réduction des déchets, la municipalité propose de relever de 40 000 € le montant des subventions total pour l'année 2018.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit d'une subvention complémentaire de 5 412 € à l'association Ma Ressourcerie située 126 avenue d'Italie, qui s'ajouteront aux 18 000 € votés en juin dernier. Ce complément portera la subvention totale de cette année à 23 766 €, quasiment la même somme que les 23 000 € versés l'année dernière. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Toujours pas. DPE 44 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DASCO 79 – Lycées municipaux parisiens – Subventions d'équipement (52 879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros)

M. LE MAIRE : Annick Olivier, et nous allons commencer par les lycées municipaux parisiens.

Annick OLIVIER : Il s'agit d'une subvention d'équipement pour des équipements numériques, notamment des VPI pour Bachelard, pour 12 116 €.

M. LE MAIRE : C'est bref, c'est concis, c'est clair, c'est net. DASCO 79, des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne et c'est voté à l'unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DASCO 84 – Lycées municipaux – Subventions (67 038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M. LE MAIRE : Nous continuons, toujours les lycées municipaux.

Annick OLIVIER : C'est une autre subvention pour des projets éducatifs qui concernent également Gaston Bachelard pour 6 207 €.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? DASCO 84 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DASCO 86 – Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 euros) |
|---|

M. LE MAIRE : Nous poursuivons toujours sur les lycées municipaux, cette fois-ci les dotations de fonctionnement.

Annick OLIVIER : Il s'agit de la subvention de fonctionnement initiale pour 2019, qui est calculée par forfait qui est multiplié par le nombre d'élèves et qui tient compte du fonds de roulement des établissements, qui concerne également Gaston Bachelard pour 63 766 €.

M. LE MAIRE : Toujours pas de demandes d'intervention ? DASCO 86 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci à vous.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DASCO 88 – Subvention (14 300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « L'Action collégiens » |
|---|

M. LE MAIRE : Nous poursuivons sur un très beau lieu qui est « L'Action collégiens ».

Annick OLIVIER : Il s'agit de subventions globalement parisiennes pour l'action Collégiens, qui concerne différents collèges : Claudel, Galois, Thomas Mann, Elsa Triolet. Je tenais à saluer, pour Thomas Mann, le fait qu'enfin tout le monde a tilté qu'il y avait un internat dans ce collège, et la création d'un poste d'adjoint éducatif, notamment pour l'internat, mais qui sera également pour les autres collégiens. C'est vraiment une très bonne affaire pour Thomas Mann.

M. LE MAIRE : Et sans ton intervention on n'aurait pas évolué. Et il n'y a pas que cela, il y a de l'amélioration de l'habitation, c'est restrictif. Et quant à L'Action collégiens, ils s'occupent de beaucoup d'actions et notamment d'accueillir les collégiens temporairement exclus. C'est une action extrêmement intéressante et ils sont évidemment présents à la sortie des établissements qui ont été mentionnés. Je vais le soumettre à vos suffrages. DASCO 88 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DVD 18 – Extension du Tramway Porte d’Asnières. Convention d’occupation du domaine public, de maintenance et d’entretien avec IDF Mobilités

M. LE MAIRE : Nous passons à Étienne Traisnel. Cette fois-ci sur l’extension du tramway T3.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Le dernier tronçon du tramway T3, d’un peu moins de 5 km entre la Porte de la Chapelle et la Porte d’Asnières, va intervenir au mois de novembre 2018. Île-de-France Mobilités, ex-STIF, en sa qualité d’autorité organisatrice des transports, assure ou attribue l’exploitation du T3 entre le Pont du Garigliano et la Porte d’Asnières. Pour cela, il convient de définir par convention les modalités d’occupation du territoire communal pour les installations nécessaires, à savoir : plates-formes, stations, postes de redressement.

Le principe retenu pour l’exploitation de la ligne T3 est celui d’une seule et unique convention d’occupation du domaine public, c’est donc la raison pour laquelle nous sommes concernés, puisque le 13^e accueille le tramway T3. Il nous est donc demandé d’autoriser la signature de cette nouvelle convention.

M LE MAIRE : Merci. J’imagine qu’il n’y a pas de sujet particulier. DVD 18 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2018 DVD 94 – 1000 places Parc Relais aux portes de Paris (12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 17^e arrondissements) – convention de financement avec le Syndicat des Transports d’Île-de-France (Île-de-France Mobilités)

M LE MAIRE : Et on en arrive au Parc Relais aux portes de Paris.

Etienne TRAISNEL : Dans le cadre de la politique de réduction de la circulation automobile, à la fois Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris ont souhaité la création de places de parc relais, afin de proposer aux Franciliens qui viennent travailler à Paris en voiture une offre alternative multimodale, consistant à laisser leur véhicule à l’entrée de la capitale pour finir leur trajet en transport collectif.

Il est proposé dans un premier temps la création de 1 000 places de stationnement, au tarif de 75 € par mois pour les abonnés Navigo, réparties dans une dizaine de parcs de stationnement concédés à Paris. Île-de-France Mobilités participe financièrement aux investissements indispensables pour la mise en place de cette expérimentation, à savoir le développement et le déploiement de logiciels actualisés, l’adaptation et le changement des équipements non compatibles avec les nouvelles normes, et la mise en place d’une signalétique pour reconnaissance du service et orientation vers les transports en commun.

Dans le 13^e nous sommes concernés par trois parcs : le parc Charléty Coubertin, en correspondance avec le RER B et le T3 pour 60 places, le parc Université Paris-Diderot, en correspondance avec le RER C et la ligne 14 pour 200 places, et le parc Bibliothèque François Mitterrand, en correspondance avec le RER C et la ligne 14 pour 200 places également. Les délégataires de la Ville se sont engagés à respecter les conditions et modalités de mise en place de cette expérimentation, ainsi que les clauses de confidentialité relatives à la carte Navigo.

Il nous est donc demandé de bien vouloir autoriser la signature de la convention de financement avec Île-de-France Mobilités, ainsi que d'autoriser les actes préparatoires nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Etienne. On verra effectivement, ce sera intéressant. On en entend beaucoup parler. Personnellement je suis dubitatif, une fois que les automobilistes sont arrivés jusque-là, j'ai l'impression qu'ils ont envie d'aller jusqu'au bout de leur trajet. Je pense que les parcs de stationnement au début des transports sont plus intéressants qu'à leur arrivée à Paris, mais en tout cas cela permettra de tester plus clairement l'intérêt d'un tel dispositif. Jean-Baptiste Olivier souhaite prendre la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Effectivement, j'allais un peu dire la même chose. Sur le principe, je suis tout de même très favorable à ce genre de parc. Je voulais savoir s'il y avait eu des estimations de ce que cela pourrait générer en termes de nombre de personnes supplémentaires dans les transports, puisqu'il y a déjà beaucoup de monde sur les lignes qui ont été citées. Est-ce que l'on a peut-être déjà réfléchi à mettre plus de rames, si c'est d'ailleurs possible ? Moi qui prends les transports, je suis très souvent compressé et c'est très difficile pour tout le monde.

Etienne TRAISNEL : Je pense qu'en termes de volume cela reste assez faible, on nous parle de 1 000 places, comparées au nombre de personnes transportées sur les réseaux ferrés de transport en commun, cela reste très faible. En revanche, il y aura des améliorations, notamment pour la ligne 14, puisqu'il y aura un passage de 6 à 8 voitures pour les rames, et sauf erreur ce sera dans le courant de l'année prochaine. Cela permettra une augmentation du nombre de personnes et un meilleur confort pour les voyageurs sur la ligne 14. Concernant le RER C, je n'ai pas d'informations, je sais que c'est une ligne problématique. C'est pour cela que nous soutenons le prolongement de la ligne 10 du métro avec les communes limitrophes d'Ivry et de Vitry, qui permettrait de désaturer le RER C et de lui rendre son rôle originel, c'est-à-dire desservir la Grande Couronne.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est une expérimentation, cela permettra justement d'en mesurer l'effet et l'impact. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous soumettre cette délibération. DVD 94 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2018 DVD 62 – Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO |
|---|

M LE MAIRE : Nous arrivons au DVD 62, qui fera peut-être un peu plus débat puisqu'il s'agit de trouver des offres de transport suite à l'arrêt d'Autolib. Etienne Traisnel la rapporte et ensuite je donnerai la parole à qui souhaite la prendre.

Etienne TRAISNEL : Dès 2015, la municipalité parisienne a accompagné le développement des offres de véhicules partagés, en leur permettant de se déployer sur la voirie parisienne. À ce jour, une centaine de places de véhicules partagés sont réparties sur l'ensemble du territoire parisien, ces stations sont composées de deux places de stationnement contiguës. Les conventions d'occupation du domaine public signées en 2015 viennent à échéance à l'automne 2018. La Ville a prévu de lancer un nouvel appel à

concurrence à l'automne 2018. Pour garantir la continuité de l'activité et afin d'assurer une transition fluide entre deux occupants, il est nécessaire de prolonger lesdites conventions par des avenants d'une durée de huit mois, l'ensemble des autres modalités demeurant identique.

Par ailleurs, pour donner une impulsion nouvelle aux offres de véhicules partagés dont le potentiel de développement est encore important, la Ville de Paris souhaite proposer jusqu'à 1 000 places sur voirie entre 2018 et 2019. Ces nouvelles stations seront réparties sur l'ensemble du territoire parisien. Les opérateurs intéressés seront invités à faire acte de candidature dans le cadre d'un appel à concurrence pour l'ensemble des stations, en indiquant les stations sur lesquelles ils souhaitent exercer leur activité, en désignant pour chacune des stations le niveau de redevance tel que proposé dans l'exposé des motifs, la catégorie ainsi que la motorisation de véhicules proposés.

Il nous est donc demandé, d'une part, d'autoriser la signature, avec les sociétés ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO, des avenants prolongeant leur convention d'occupation du domaine public, et, d'autre part, d'approuver les montants des redevances fixées pour la poursuite du déploiement des services de véhicules partagés.

M. LE MAIRE : Adrien Saumier et Francis Combrouze ensuite.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Ce soutien au développement du service de véhicules partagés est une bonne nouvelle, parce que c'est le plus efficace pour diminuer le nombre de voitures en ville, et c'est bien là le but de ces politiques. Le groupe écologiste au Conseil de Paris défendra, au prochain Conseil, une série de vœux et d'amendements pour favoriser les entreprises de l'ESS, et y annexer un réel outil de suivi pour comparer l'auto partage en boucle (ceux de COMMUNAUTO, ZIPCAR et UBEEQO dont nous a parlés Étienne) avec le Free Floating qui est le modèle développé par CITYSCOOT, COUP ou LES COOTERS, LIME pour les trottinettes, MOBIKE et OFO pour les vélos, et enfin les projets actuels de Renault pour les voitures en Free Floating qui devraient arriver en remplacement d'Autolib.

C'est pourquoi, tout en étant favorables à cette délibération, nous préférons ne pas prendre part au vote. Nous sommes pour le principe mais nous préférons attendre l'adoption des vœux et des amendements au prochain Conseil de Paris pour nous prononcer définitivement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, je comprends. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : L'arrêt brutal d'Autolib conduit à une situation où il y a des offres, à la fois dites dans les systèmes d'auto partage en boucle, ou d'auto partage à la demande plus flexibles, voire encore un troisième système. On comprend que dans l'urgence cette délibération a pour objet de fixer les tarifs de redevances, et de prolonger uniquement pour 113 stations, soit 226 places, un système de la délibération de 2015. Comme cela a été dit, à la fois par Étienne et par Adrien Saumier, une série de questions se pose sur le fait de savoir pourquoi, dans la période intérimaire, on doit baisser à ce point le prix des redevances par rapport au système ancien, notamment pour des véhicules thermiques. Est-ce que ceci ne va pas conduire également à encombrer la voirie d'une manière un peu inattendue ? Dans la mesure où cela relèverait, de notre point de vue, d'une décision métropolitaine, voire d'Île-de-France Mobilités, puisqu'en général lorsque l'on prend un véhicule c'est pour aller d'un point A à un point inconnu. On voit donc bien qu'il y a toute une série de questions, il y a en même temps une urgence que l'on comprend parfaitement, et je crois que notre groupe, au Conseil de Paris, fera valoir une série de choses. Nous nous abstiendrons en attendant la poursuite des discussions au niveau des élus parisiens.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est donc un dispositif qui existe depuis 2015, mais qui ne marche pas tellement puisqu'il y a un certain nombre de stations qui était un peu à l'abandon. Je m'interroge donc sur les raisons : est-ce que les redevances n'étaient pas un peu trop élevées ? Première question. Vous avez parlé en introduction d'Autolib, je n'aurai pas la cruauté d'insister là-dessus mais ce n'est effectivement pas une alternative à Autolib puisque, si j'ai bien compris, on prend une voiture et on la ramène au même endroit. Je suis donc très partagé sur ce projet, mais s'il s'agit de prolonger de huit mois, pourquoi pas ?

Etienne TRAISNEL : Sur la question du succès des places actuellement déployées et sur le fait que certaines soient abandonnées, c'est précisé dans l'exposé des motifs : il y a certaines places avec des redevances trop chères et pour lesquelles les opérateurs se sont dédités et ont remis les places. Ce sont notamment celles à 3 000 € de redevance, le modèle économique n'est pas opérant à ce niveau de redevance et c'est pour cela qu'il y a une baisse de ce niveau. Les redevances sont incitatives pour que ce soient des véhicules les plus propres possible qui soient déployés par les opérateurs.

Concernant Autolib, bien évidemment cette proposition n'est pas en remplacement d'Autolib. On attend effectivement un peu plus de détails sur la proposition qui va être faite par Renault, ce qui devrait être annoncé dans le courant du mois de septembre. Je peux d'ores et déjà vous dire que l'inter-conseil de quartiers, qui s'intéresse aux questions des transports, a invité un représentant de Renault le 2 octobre. Si vous voulez des informations, vous êtes les bienvenus.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Etienne. On va donc soumettre cette délibération. DVD 62 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? 7 abstentions. Merci beaucoup.

POUR : 19 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 7 (3 ÉLUS DU GROUPE PARTI COMMUNISTE/FRONT DE GAUCHE, 2 ÉLUES DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME LAURE ESQUIEU ET MME ANNE-CHRISTINE LANG), 1 ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS ET MME ADELIN LAMBERBOURG)
LES 6 ÉLUS DU GROUPE EUROPE ÉCOLOGIE-LES VERTS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

M LE MAIRE : Nous allons balayer rapidement les communications, je laisse la parole à Annick Olivier qui va s'arrêter à celles qu'elle considère comme importantes.

COMMUNICATIONS

2018 – DASCO 41-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros)

Annick OLIVIER : Les communications concernent des dotations de fonctionnement complémentaires, pour Elsa Triolet, Thomas Mann : 15 000 € et ce sera fort bienvenu. Également une dotation complémentaire pour Elsa Triolet, qui va faire partie de l'opération « Tous mobilisés » pour l'année scolaire à venir, pour acheter des tablettes pour les arts plastiques.

2018 DASCO 44-G – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros)

2018 DASCO 45-G – Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

Annick OLIVIER : Les deux autres communications concernent des dotations initiales de fonctionnement pour les collèges, soit autonomes, soit imbriqués avec un lycée. On peut noter que les dépenses de chauffage, pour ceux qui sont en SCA, vous en entendez souvent parler. En fait, on abandonne le calcul au mètre carré pour le remboursement, mais on passe à une dotation qui donne 90 % des consommations constatées entre 2015 et 2017, puis il y aura le réajustement, et là aussi je pense que c'est quelque chose qui va faciliter. Ce qui est intéressant c'est que dans ces dotations on prend en compte des dotations complémentaires pour les élèves d'UP2A et de SEGPA.

2018 DASCO 46-G – Collèges publics – Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

Annick OLIVIER : La dernière communication porte sur la restauration scolaire. Cela fait partie de subventions de la Ville aux différents collèges. Et à noter également que, comme le dit de façon savoureuse le texte « Le cas échéant un internat », il n'y en a qu'un seul à Paris, et qu'enfin on a un tarif de restauration scolaire pour l'internat, qui est calculé par semaine.

M. LE MAIRE : Incroyable ! Et avec la reconstruction de la cantine Baudricourt on pourra prendre la restauration d'un nouveau collège par la Caisse des écoles, voire d'autres. Je laisse la parole à Geneviève Dourthe pour la présentation de la DASES 201.

2018 DASES 201-G – Subventions (152 000 euros) et convention avec 3 associations Au bagage du Canal, Ordre de Malte et Armée du Salut pour des projets d'investissement locaux, dont 2 au titre du Budget participatif

Geneviève DOURTHE : Nous sommes à nouveau dans le cadre du Budget participatif. Des projets sélectionnés au titre de la solidarité, dont l'un dans le 13^e, la Cité du Refuge de l'Armée du Salut, qui s'est vu reconnaître son projet d'équipement informatique pour les résidents, avec toute une salle dédiée, l'achat d'ordinateurs, de tablettes et des bénévoles ; ainsi que le centre Oudiné, qui interviendront pour former les résidents à l'usage de ce nouvel équipement numérique nombreux et de qualité. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On va terminer par Eric Offredo. Il y a deux délibérations qui étaient attribuées à Laurent Miermont, je vous laisserai les regarder.

2018 DASES 220-G – Subventions (5 757 927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105 000 euros) avec la Fédération des centres sociaux

2018 DASES 286-G – Locaux 13 rue Annie Girardot (13^e) – Avenant au bail civil avec l'association Maison 13 Solidaire. Montant : 5 000 euros en recette

M. LE MAIRE : Un petit mot sur la maison de santé pluriprofessionnelle, MSP.

2018 DASES 284-G – Subvention (200 000 euros) et convention avec Elogie-SIEMP pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 13e

Eric OFFREDO : Juste un mot parce que c'est effectivement un équipement très intéressant. Il est donc proposé d'attribuer 200 000 € à Elogie pour la création de cette maison de santé pluriprofessionnelle, qui accueillera des médecins généralistes, des sages-femmes, une psychomotricienne, une orthophoniste. Je voudrais rappeler très simplement que lorsque l'on parle d'insertion, d'intégration, on parle souvent de logement, d'emploi et on oublie trop souvent la santé qui est l'un des freins. On voit, dans le cadre de Territoire zéro chômeurs notamment, que la santé est l'un des freins très importants à l'emploi. Rapprocher ces structures de la population la plus en difficulté, on est juste à côté de la Cité Chevaleret, juste à côté de Territoire zéro chômeurs, me semble quelque chose de très important. D'autant que, à Paris on a souvent tendance à penser que l'on est très bien couvert, certains quartiers le sont mais on n'est pas bien couvert en quartier Politique de la Ville, et notamment sur des médecins en secteur 1. Franchement, c'est un très beau projet.

M. LE MAIRE : Vous nous permettez de sauter les deux dernières délibérations, à moins que Vincent veuille en dire un mot, notamment les subventions pour l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et les projets d'insertion. Celle d'investissement a été présentée, là c'est son pendant Conseil général.

2018 DEVE 1-G – Subventions (330 730 euros) conventions et avenants avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la Tranchée Pereire (12^e à 15^e, 17^e, 19^e et 20^e)

2018 DU 5-G – ZAC Paris Rive Gauche (13^e) – Constitution d'une servitude de voie pompiers au profit du Département de Paris sur le lot M5A2 de la ZAC

M LE MAIRE : On en vient aux vœux. On va conclure par le vœu présenté par Francis Combrouze, sur la question de la précarité énergétique.

VŒUX

V13 2018 19 – Vœu relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la lutte contre la précarité énergétique déposé par Francis Combrouze, Adeline Lamberbourg, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du groupe Communiste-Front de gauche

Francis COMBROUZE : Il y a un double objet : d'une part, la précarité énergétique, et, d'autre part, la rénovation thermique et énergétique des bâtiments. Je vais résumer très rapidement, je passe tous les considérants, je vais aux demandes que nous exprimons avec ce vœu, qui s'adressent à plusieurs types d'institutions. D'une part, que la Maire de Paris demande au Premier ministre et au ministre chargé de l'énergie que le chèque énergie soit relevé. Il est aujourd'hui de 150 €, il pourrait être prévu de le passer à 200 € en 2019 mais rien n'est garanti. Or, les dépenses moyennes pour un F4 d'un ménage avec deux enfants sont, en année moyenne, de 1 500 € par an de dépense énergétique. L'idée est donc d'augmenter considérablement le chèque énergie, de manière à contribuer à la réduction de la précarité énergétique, la

loi disant qu'il faut la réduire de moitié en 10 ans. Or, elle a augmenté puisque 12 millions de précaires énergétiques ont été recensés en 2017.

Deuxièmement, qu'il y ait une campagne d'information de tous les bailleurs sociaux et de l'ADIL, avec les services publics de distribution d'énergie électrique et gazière à Paris, sur l'accès au chèque énergie en direction des publics éligibles.

Troisièmement, que le dispositif Eco-rénovons Paris, qui est le dispositif que nous avons déployé pour les copropriétés privées, soit pérennisé.

Que la Maire de Paris demande à ce titre, à la fois à la Région Île-de-France et à la métropole, le type de subvention prévue par ces deux collectivités pour appliquer leurs schémas régionaux Climat-Air-Energie, ainsi que leur Plan Climat-Air-Energie territorial pour la métropole, de manière à avoir des cofinancements avec la ville, puisque la Région a totalement arrêté le subventionnement de la rénovation énergétique depuis 2015.

Que la Maire de Paris saisisse l'Etat des questions suivantes, notamment le préfet de région et les ministres chargés du logement et de l'énergie :

- Où en est-on des crédits Ana, notamment au titre Habiter Mieux, pour 2019 et les années à venir ?
- Quels sont les nouveaux crédits prévus dans l'annonce du Plan national Bâtiment Durable pour les différentes typologies de bâtiment ? C'est-à-dire activité logement, public – privé évidemment ;
- Quelle organisation et quels moyens sont prévus pour l'application à Paris de l'annonce d'un nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat ?
- Quels sont les projets de normes, obligations et délais d'application prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments privés d'activités tertiaires ? Sachant que le Conseil d'État a annulé les délais et les normes qui s'appliquaient aux bâtiments existants, en cas de plus de 1 000 m² de plancher de travaux ;
- Et enfin, quelles sont les normes prévues en matière de confort thermique d'été ? Puisque les derniers épisodes de chaleur de l'été ont montré que, même pour des logements neufs extrêmement bien isolés vis-à-vis du confort thermique, il y avait un gros problème d'inertie lorsque la nuit la température est supérieure à 20°, et qu'en journée elle est de 35° ou 36° pour les pointes de canicule que l'on a eues.

C'est donc toute une série de demandes qui sont à la fois économiques, techniques, de précision, compte tenu de l'enjeu qui s'attache à la rénovation énergétique des bâtiments, qui ne suit pas le rythme nécessaire au titre de la lutte contre le changement climatique. Puisque sur les 500 000 logements par an, on en est à 300 000, dont 110 000 performants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Yves Contassot.

Yves CONTASSOT : Merci. Effectivement, il y a beaucoup de choses dans ce vœu. J'ai tout de même noté juste une remarque : la métropole n'a pas de compétence, n'a pas le droit de subventionner. Elle n'aura la compétence que lorsque le PMHH aura été approuvé définitivement, c'est-à-dire mi 2019 ou peut-être même plus tard. C'est un point de détail mais c'est un peu gênant. Par ailleurs, cela ne s'appelle pas le PCAET, mais le PCAEM, ce n'est pas grave. Les PCAET sont au niveau des EPT et pas de la métropole.

Cela étant, ce que je trouve un peu dommage c'est qu'il n'y a rien sur les bâtiments publics, et notamment les bâtiments municipaux. Dans les propositions, dans le Conseil, il n'y a pas, dans les objectifs, un plan

de rénovation des bâtiments publics. On a commencé sur les écoles, et il me semble que c'est un peu dommage parce qu'on le sait, en ce domaine, l'exemplarité de l'ensemble des institutions publiques devrait tirer. Je regrette donc un peu que l'on ne le mette pas, et que l'on ne dise pas que l'ensemble de la ville et des collectivités locales, et les administrations de l'État, lorsque l'on regarde l'ensemble des bâtiments publics sur Paris, c'est gigantesque. Or, il n'y a quasiment rien de fait dans ce domaine.

Francis COMBROUZE : Le haut de la page 3, Yves c'est : « Nouveaux crédits prévus dans le cadre du Plan National Bâtiment Durable pour différentes typologies de bâtiment ».

Yves CONTASSOT : Ce n'est pas cela que je dis, c'est l'exemplarité et le fait que l'on devrait, y compris aujourd'hui, avoir un effet de levier sur les marchés. Cela étant, on le votera, il ne soulève pas de problème, je dirais que c'est surtout une demande d'interpellation à d'autres, cela implique assez peu la Ville de Paris dans sa mise en œuvre.

Sur Eco-rénovons, je dis que ce ne sera pas dans le système actuel. Il montre sa relative inefficacité pour une raison simple, qui est que l'on est dans une politique qui consiste à attendre la demande au lieu de cibler les copropriétés les plus susceptibles d'être impactées. Je le sais bien en tant que président de la PC, je sais un peu comment on fait Eco-rénovons, c'est-à-dire que l'on est passif au lieu d'être actif. Tout le programme de travail que l'on a pour les années à venir est de récupérer les consommations des bâtiments, pour aller dire à une copropriété : « vous êtes bien au-delà de la consommation moyenne que l'on trouve pour votre type de bâtiment, et vous seriez donc les principaux bénéficiaires d'une rénovation ». Aujourd'hui on ne le fait pas parce qu'on n'a pas encore les outils, pour une raison simple qui est que l'on commence seulement à avoir les consommations par bâtiment, qui nous sont livrées par les énergéticiens qui jusqu'à présent étaient très réticents, bien que cela soit une obligation de leur part.

M. LE MAIRE : J'aurais tendance à dire : « en progrès mais peut mieux faire », si j'ai bien entendu (*rires*). Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Parce que dans ce cas-là on pourra faire voter ce vœu que j'approuverais avec un plaisir non dissimulé, ce qui nous permettra d'aller dîner. Il y a deux autres petites choses avant. Pas d'autre demande d'intervention ? On va donc faire voter ce vœu, j'ai bien entendu qu'il n'était pas parfait, pas totalement complet, mais il va en tout cas dans le bon sens.

Qui vote pour le vœu présenté par Francis Combrouze ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il y a deux choses : une communication qui avait été inscrite, où je vous fais état de mes déplacements financés par la mairie, puisque c'est de cela dont il est question, et en toute transparence je préfère en informer le Conseil d'arrondissement.

Communication orale sur deux déplacements du maire

M. LE MAIRE : Ce mercredi 12 septembre, c'est-à-dire après-demain, je me déplace à Amsterdam en compagnie d'Étienne Traisnel, dans le cadre d'un séminaire d'étude sur les nouveaux moyens de transport urbain développés aux Pays-Bas. Et nous faisons ce déplacement dans la journée, qui couvre les billets de train pour Etienne Traisnel et moi-même, pour un coût de 285 € par personne.

Le deuxième déplacement, plus onéreux j'en conviens : je vais me rendre, au titre de l'AMIF, l'Association des Maires de l'Île-de-France dont je suis l'un des vice-présidents, dans le déplacement qu'ils organisent (c'est rare qu'ils aillent aussi loin mais j'ai fait le sacrifice de les accompagner) à New York et à Washington (*rires*), entre le 10 et le 14 octobre. La prise en charge de ce déplacement est plus élevée évidemment, puisqu'il est de 2 570 €, sans Étienne je le précise (*rires*), qui n'est pas dans mes bagages. Je voulais donc vous en informer.

Nous avons également une communication d'un vœu adopté par un conseil de quartier, il y en a pour deux minutes mais j'aimerais que vous preniez le temps de l'écouter.

Communication du CQ 8 BiblioSeine relative à la multiplication des sites de compostage de quartier

Eric OFFREDO : C'est une communication, on peut avoir un débat mais en tout cas il n'y a pas de vote. Le conseil de quartier n°8 BiblioSeine, réuni le lundi 2 juillet 2018 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :

« Après trois années d'existence, le succès de l'expérience pilote de compostage de quartier, menée par le conseil de quartier n°8 BiblioSeine et l'association Compos13, est une réalité incontestable : 42 tonnes de biodéchets détournés de l'incinération depuis juin 2015, près de 200 foyers participants, et plus de 150 familles en liste d'attente patientant jusqu'à une année pour se voir proposer une place. Une évidence s'impose : le compostage de quartier répond à une demande sociale à ce jour non satisfaite. C'est pourquoi nous demandons à la mairie de notre arrondissement, ainsi qu'à Madame la Maire de Paris, de s'engager à mettre en œuvre des moyens nécessaires à la multiplication de sites de compostage de quartier, et à soutenir activement les citoyens, les conseils de quartier et les associations qui souhaitent monter des projets similaires à celui fonctionnant au square Héloïse et Abelard, dans le conseil de quartier n°8 du 13^e arrondissement. »

M. LE MAIRE : Danièle va en dire un mot. Je vais vous en dire un premier : d'abord ce qu'ils font est tout à fait formidable. En dehors de l'intérêt de l'opération en lui-même, c'est devenu un lieu très intéressant, où les gens se retrouvent et dans la ville cela n'a pas de prix. Je ne vais pas employer de grands mots de sociologie, mais avoir des lieux où l'on converge, les jeunes, les vieux, et où l'on y fait des activités intéressantes, c'est important. Par ailleurs, les chiffres qu'a annoncés Éric parlent d'eux-mêmes.

Il n'empêche que l'on a tout de même un certain nombre de difficultés. Dans le square Héloïse et Abélard, ce n'est pas le seul endroit, je ne pointe donc pas du doigt le composteur uniquement mais on a aussi cette difficulté à résoudre : on a un développement des rats et évidemment il y a un lien vraisemblable. Il va donc falloir voir avec l'association comment on fait, comment on isole mieux les choses, etc., et pour nous c'est une vraie difficulté.

La deuxième difficulté c'est que l'on ne peut pas le faire dans tous les jardins mais dans un certain nombre d'entre eux. On a déjà réussi à convaincre, à faire tomber un certain nombre de réticences, il y a peut-être d'autres endroits où l'on aura des possibilités, il va donc falloir regarder cela, en tout cas j'y suis favorable.

Enfin, il y a toute une série d'actions. Les composteurs ne sont pas forcément les grands composteurs de quartiers, cela peut être de petites entités, on en installe beaucoup dans des copropriétés. On va faire à nouveau cette semaine, je crois, une distribution de lombricomposteurs. On ne se contente pas de distribuer ces outils, il y a la formation qui va avec. Évidemment, tout le monde ne peut pas accueillir un lombricomposteur chez lui, parce qu'il faut avoir un balcon ou la place nécessaire, il y a beaucoup de petits logements dans le 13^e. Déjà le fait de faire du tri n'est pas toujours simple. Mais c'est un outil qui se développe de plus en plus. A chaque fois que l'on fait des éditions nouvelles il y a énormément de

participants, on arrive donc à tous les distribuer, à mobiliser là-dessus. Toute cette évolution est donc positive, c'est tout un maillage, des plus petits composteurs aux plus grands, que l'on essaie d'installer dans le 13^e. On avance sans doute pas assez rapidement, pas à pas, mais ensuite il faut trouver des gens pour s'en occuper lorsque l'on a de grandes entités ce n'est pas si simple que cela. Mais, en lien avec le SYCTOM, je pense que l'on arrivera à obtenir un certain nombre d'aides concernant leur mise en place et leur fonctionnement. Tu as des choses à rajouter, Danièle ?

Danièle SEIGNOT : Non.

M LE MAIRE : Voilà, juste pour vous donner quelques éléments de réponse. Sur ce, bonne soirée et surtout bon appétit.

Fin de l'enregistrement.